

2024/336

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



Ville de  
**Toulouges.**  
*pa'u i treva*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2024/06/16

## SEANCE DU 17 JUN 2024

L'an deux mille vingt quatre et le dix-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Laurent LOPEZ, 1<sup>er</sup> Adjoint,.

Date de la convocation : 10 juin 2024	<b>Présents :</b> Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Martial MIR, Bernard PAGES, Michel PLAZA, Patrick LANNES, Fabrice SCHORDING
<b>Nombre de conseillers :</b>	
En exercice : 27	
Présents : 20	<b>Absents excusés ayant donné procuration :</b> Nicolas BARTHE absent excusé procuration Stéphanie GOMEZ, Thierry SEGARRA absent excusé procuration LOPEZ, Franck DE LA LLAVE absent excusé procuration Eric GARAVINI, Isabelle OSTERSTOCK absent excusé procuration Audrey CALVET
Votants : 24	<b>Absents excusé :</b> Florian GUZDEK : <b>Absents :</b> Jean-Charles FESQUET, Fabien BATLLE <b>Secrétaire de séance :</b> Martial MIR

**PRESENTATION DU RAPPORT RELATIF AUX ACTIONS MISES EN PLACE PAR LA COMMUNE  
SUITE AUX OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES OCCITANIE**

Laurent LOPEZ expose :

Par délibération n°2022/07/01 du conseil municipal en date du 11 juillet 2022, l'assemblée municipale, a pris acte d'une part de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie concernant le contrôle des comptes et la gestion de la commune au cours des exercices 2016 et suivants, et d'autre part, de la tenue du débat portant sur le rapport ainsi que de la réponse de la commune.

Aussi, conformément à l'article L.243-9 du Code des Juridictions Financières qui stipule que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'Assemblée délibérante, l'ordonnateur de la Collectivité Territoriale ou le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes ».

Le conseil municipal, dans sa séance du 10 juillet 2023, a pris acte et a validé le rapport 2023, le point étape relatif aux 12 recommandations ainsi que les actions mises en place par la Commune suite aux prescriptions formulées dans le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie, accompagnées de leurs justifications.

Laurent LOPEZ explique que la commune s'est engagée et prouve depuis 3 ans, et ce même avant le contrôle de la CRC, qu'elle a fait des choix courageux tant pour une réorganisation et une modernisation de son administration mais aussi dans une remise à niveau des bâtiments et équipements publics, avec un objectif d'amélioration constante des services.

2024/337

NB

Ainsi sur les 12 recommandations, 5 (soit plus 2 en 1 an) sont totalement mises en œuvre par la municipalité et 7 en cours ; ceci en 3 ans de mandature, alors que certaines lacunes datent de 2016.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le point d'étape 2024 au rapport d'observations définitives (ROD) de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) le nouveau point étape des 12 recommandations émises ainsi que les actions mises en place par la Municipalité.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**PREND ACTE ET VALIDE** le point 2024 au rapport d'observations définitives (ROD) de la Chambre Régionale des Comptes (CRC)

**PREND ACTE ET VALIDE** les actions mises en place par la Commune suite aux prescriptions formulées dans le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie, accompagnées de leurs justifications

**DIT** que ce point étape sera transmis à la Chambre Régionale des Comptes Occitanie.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification  
à compter du 21.06.2024



Fait à Toulouges, le 18 juin 2024  
Le Maire,

Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 26.06.2024

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le 21.06.2024

Berger  
Levrault

ID : 066-216602136-20240618-DELIB20240616-DE



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

# Commune - TOULOUGES

## Analyse Développée 2023

**SGC SAINT-ESTEVE**

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>PRINCIPAUX CONSTATS</b>	<b>6</b>
<b>1/ LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>7</b>
<b>1.1/ LES PRODUITS ET CHARGES RÉELS</b>	<b>7</b>
1.1.1/ LES PRODUITS RÉELS	8
Les impôts locaux	9
Les reversements de fiscalité	13
Les allocations compensatrices	17
Les autres produits réels	18
1.1.2/ LES CHARGES RÉELLES	19
Charges de personnels	21
Charges financières	20
Subventions, participations et contingents	22
Autres charges réelles	23
1.1.3/ COUVERTURE DES CHARGES PAR LES PRODUITS	24
<b>1.2/ LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>25</b>
<b>1.3/ LE RÉSULTAT</b>	<b>26</b>
<b>2/ LA STRUCTURE BILANCIELLE</b>	<b>27</b>
<b>2.1/ LES INVESTISSEMENTS ET LEUR FINANCEMENT</b>	<b>27</b>
2.1.1/ LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS	27
2.1.2/ LE FINANCEMENT	28
Le financement disponible	28
L'emprunt	29
<b>2.2/ LES ÉQUILIBRES BILANCIELS</b>	<b>31</b>
2.2.1/ LE FONDS DE ROULEMENT (FDR)	33
Les ressources stables	34
Les emplois stables	35
2.2.2/ LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR)	36
2.2.3/ LA COUVERTURE DU BFR PAR LE FDR : LA TRÉSORERIE	37

<b>3/ MARGES DE MANŒUVRE</b>	<b>38</b>
<b>3.1/ OPTIMISATION DES RESSOURCES</b>	<b>38</b>
3.1.1/ LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE	38
La politique de taux	45
3.1.2/ ANALYSE DE L'ENDETTEMENT	46
Le coefficient d'autofinancement courant	50
<b>3.2/ OPTIMISATION DES DÉPENSES</b>	<b>51</b>
3.2.1/ EN FONCTIONNEMENT	52
3.2.2/ EN INVESTISSEMENT	53
<b>3.3/ FACTEURS DE RISQUES EXTERNES</b>	<b>54</b>
<b>LEXIQUE</b>	<b>55</b>

# INTRODUCTION

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le



ID : 066-216602136-20240618-DELIB20240616-DE

## PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

# PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le



ID : 066-216602136-20240618-DELIB20240616-DE

## Informations sur la collectivité

	2019	2020	2021	2022	2023
Population	6 876	7 000	7 157	7 316	7 385
Strate	FPU : Communes de 5 000 à 10 000 habitants	FPU : Communes de 5 000 à 10 000 habitants	FPU : Communes de 5 000 à 10 000 habitants	FPU : Communes de 5 000 à 10 000 habitants	FPU : Communes de 5 000 à 10 000 habitants
Nombre de collectivités dans la strate	1 131	1 140	1 154	1 162	1 179
Taux de centralisation des budgets de la strate					91,69 %

**PRINCIPAUX CONSTATS**

En €	Tableau de synthèse		Évolution	Repères - 2023	
	2022	2023	2022 / 2023	Commune	Strate nationale
				En € par habitant	
Résultat de fonctionnement	1 036 481	717 333	-30,8 %	97	142
Produits réels de fonctionnement	8 170 734	8 722 419	6,8 %	1 181	1 259
Charges réelles de fonctionnement	6 873 102	7 729 004	12,5 %	1 047	1 052
CAF Brute	1 297 633	993 415	-23,4 %	135	207
CAF Nette	357 492	563 155	-34,3 %	76	127
Dépenses directes d'équipement	884 110	2 315 841	161,9 %	314	389
Dettes financières à moyen et long terme	3 674 263	3 744 144	1,9 %	507	761
Fonds de roulement	931 229	299 022	-67,9 %	40	410
Trésorerie	652 887	328 278	-49,7 %	44	448



# 1/ LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement brut est un indicateur essentiel, qui mesure la capacité de la commune ou du groupement à dégager des ressources sur son cycle de fonctionnement courant. Il doit couvrir à minima le remboursement en capital des emprunts. L'autofinancement résiduel ou autofinancement net permet à la commune ou au groupement de disposer de financement propre pour ses investissements.

## 1.1 / LES PRODUITS ET CHARGES RÉELS

En €	Évolution des produits et charges réels					Évolution	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023	2019/2023
<b>Produits réels de fonctionnement</b>	5 833 870	6 003 861	6 265 152	8 170 734	8 722 419	6,8 %	49,5 %
Ressources fiscales	3 835 413	4 013 878	4 409 131	4 611 811	5 496 625	19,2 %	43,3 %
Dotations et participations	1 385 431	1 402 261	1 262 781	1 762 449	1 707 168	-3,1 %	23,2 %
Autres produits	613 026	587 721	593 241	1 796 474	1 518 625	-15,5 %	147,7 %
<b>Charges réelles de fonctionnement</b>	5 427 381	5 649 394	5 862 759	6 873 102	7 729 004	12,5 %	42,4 %
Charges de personnel	3 144 868	3 323 995	3 573 758	4 621 969	4 929 099	6,6 %	56,7 %
Subventions, participations et contingents	959 286	1 046 860	1 051 405	670 372	720 989	7,6 %	-24,8 %
Charges financières	86 825	67 479	60 328	53 715	63 420	18,1 %	-27,0 %
Autres charges	1 236 402	1 211 060	1 177 268	1 527 045	2 015 496	32,0 %	63,0 %

**1.1.1 / LES PRODUITS RÉELS**

	Structure des produits réels					Repères - 2023
	2019	2020	2021	2022	2023	Strate nationale
Ressources fiscales	65,7 %	66,8 %	70,4 %	56,4 %	63,0 %	67,0 %
Dotations et participations	23,8 %	23,4 %	20,2 %	21,6 %	19,6 %	21,6 %
Autres produits réels	10,5 %	9,8 %	9,5 %	22,0 %	17,4 %	11,4 %

En €	Les ressources fiscales					Évolution	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023	2019/2023
Ressources fiscales	3 835 413	4 013 878	4 409 131	4 611 811	5 496 625	19,2 %	43,3 %
Impôts locaux dont FNGIR (hors FPIC)*	3 091 678	3 169 036	3 731 614	3 938 607	4 277 274	8,6 %	38,3 %
Fiscalité reversée dont FPIC	287 821	330 526	294 052	200 466	676 004	237,2 %	134,9 %
dont reversement de fiscalité des groupements	171 996	230 554	94 475	99 714	565 597	467,2 %	228,8 %
Autres impôts et taxes**	455 914	514 316	383 465	472 738	543 347	14,9 %	19,2 %
dont fraction de TVA compensatoire de la TH	0	0	0	0	0	-	-
dont fraction de TVA compensatoire de la CVAE	0	0	0	0	0	-	-
dont solde (positif ou négatif) de fraction de TVA au titre de N-1	0	0	0	0	0	-	-

\* à compter de 2021, le produit de TH sur les résidences principales est supprimé pour les communes et GFP. Pour compenser, les communes bénéficient de la part départementale de TFB. En cas de surcompensation, les communes feront l'objet d'une contribution sur leurs recettes de TFB. En cas de sous-compensation, elles percevront un complément de fiscalité. A compter de 2023, les communes et GFP ne perçoivent plus de CVAE.

\*\* à compter de 2021, les GFP et la Ville de Paris perçoivent une fraction de TVA pour compenser la suppression de la TH sur les résidences principales. A compter de 2023, les communes et les GFP perçoivent une fraction de TVA pour compenser la suppression de la CVAE. Les montants affichés de fraction de TVA compensatoire correspondent à la TVA « prévisionnelle » de l'exercice. Un solde (positif ou négatif) de fraction de TVA est perçu l'exercice suivant.

## ► Les impôts locaux

En €	Évolution des produits des impôts locaux et des reversements					Évolution		Repères - 2023	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022 / 2023	2019 / 2023	Commune	Strate nationale
								En € par habitant	
Taxe d'habitation (TH + GEMAPI) <sup>1</sup>	1 530 518	1 572 897	76 036	68 936	87 453	26,9 %	-94,3 %	12	29
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB + GEMAPI) <sup>2</sup>	1 485 049	1 527 726	3 463 644	3 689 337	3 991 032	8,2 %	168,7 %	540	545
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB + GEMAPI)	58 598	59 470	59 111	60 400	63 769	5,6 %	8,8 %	9	11
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	0	0	0	0	0	-	-	0	0
Cotisation foncière des entreprises (CFE + GEMAPI) <sup>3</sup>	0	0	0	0	0	-	-	0	0
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	0	0	0	0	0	-	-	0	0
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	0	0	0	0	0	-	-	0	0
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	0	0	0	0	0	-	-	0	0
Attribution du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	115 322	126 681	131 576	134 523	124 352	-7,6 %	7,8 %	17	8
Contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	0	0	0	0	0	-	-	0	-5
Produit de dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	0	0	0	0	0	-	-	0	4
Versement au titre du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	0	0	0	0	0	-	-	0	9
Prélèvement au titre du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	0	0	0	0	0	-	-	0	6
Reversement coefficient correcteur	0	0	99 911	105 921	115 425	9,0 %	-	16	-17
Prélèvement coefficient correcteur	0	0	0	0	0	-	-	0	-

1 : suppression de la TH sur les résidences principales à partir de 2021.

2 : A partir de 2021, les communes bénéficient de la part départementale de TFB. Le produit de TFB correspondant ne tient pas compte du complément de fiscalité perçu par les communes sous-compensées ou de la contribution des communes surcompensées. Les bases de TFB prennent en compte la réduction de 50 % des valeurs locales des établissements industriels.

3 : A partir de 2021, les bases de CFE prennent en compte la réduction de 50 % des valeurs locales des établissements industriels.

4 : suppression de la perception de la CVAE par les collectivités à partir de 2023.

5 : Suite à l'affectation de la part départementale de TFB à partir de 2021, les communes surcompensées font l'objet d'une contribution sur leurs recettes de TFB et les communes sous-compensées perçoivent un complément de fiscalité.

## FOCUS : INCIDENCE DE L'ÉVOLUTION DES BASES ET DES TAUX SUR LE PRODUIT LOCALS

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le



ID : 066-216602136-20240618-DELIB20240616-DE

Les recettes tirées des impôts directs locaux revenant à la commune ou au groupement sont calculées d'après une base qui lui est notifiée à laquelle est appliquée un taux voté.

Les bases nettes imposées de chacune de ces taxes peuvent fluctuer en fonction de la législation (coefficient de revalorisation des bases), de l'évolution du tissu fiscal (construction nouvelles ou démolitions, par exemple) et aussi des abattements et des exonérations décidées par le législateur ou la collectivité.

Les développements suivants analysent l'incidence de chacun de ces facteurs dans l'évolution des produits de fiscalité directe locale. Les chiffres présentés portent sur les seuls rôles principaux.

### Focus 1 : Evolution des principaux produits de FDL

En €	Evolution des produits de FDL			
Variation des produits de FDL entre 2 exercices (en €)	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Taxe d'habitation (TH , THLV, THRS, GEMAPI et GEMAPILV)	42 379	-1 496 861	-7 100	18 517
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)*	42 677	2 055 829	211 703	311 199
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	872	-359	1 289	3 369
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	0	0	0	0

*NB : Dans ce tableau comme dans le précédent, les produits sont calculés par addition de rôles individuels ayant été arrondis. Au contraire, les tableaux suivants (effet base et effet taux) sont calculés à partir de données non arrondies (les bases et les taux). Cela implique la différence de variation que l'on peut observer entre ce tableau et les suivants.*

*\* à la différence du tableau précédent, le produit de TFB à compter de 2021 servant de base au calcul de la variation N-1/N prend en compte le versement ou le prélèvement sur les recettes de TFB au titre de la réforme de la taxe d'habitation.*

**Focus 2 : Impact de l'évolution des taux dans les produits de FDL (« effet taux »)**

En €	Effet " taux "			
	2020	2021	2022	2023
Taxe d'habitation	0		0	0
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0		0	0
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0	0	0	0
Cotisation foncière des entreprises			0	0

Les montants correspondent à la variation des produits imputable à la seule variation des taux entre 2 exercices (voir définitions en annexe)

**Focus 3 : Impact de l'évolution globale des bases dans les produits de FDL (« effet base »)**

En €	Effet " base "			
	2020	2021	2022	2023
Taxe d'habitation	42 314		-7 108	18 518
Taxe foncière sur les propriétés bâties	43 282		203 277	305 271
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	870	-354	1 276	3 378
Collation foncière des entreprises		0	0	0

*Les montants correspondent à la variation des produits imputable à la seule variation des bases entre 2 exercices (voir définitions en annexe)*

► Les reversements de fiscalité

En €	Évolution des reversements de fiscalité					Évolution	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023	2019/2023
Attribution de compensation reçue	156 742	215 300	79 221	84 460	550 343	551,6 %	251,1 %
Attribution de compensation versée	0	0	0	0	0	-	-
Dotation de solidarité communautaire reçue	15 254	15 254	15 254	15 254	15 254	0,0 %	0,0 %
Dotation de solidarité communautaire versée	0	0	0	0	0	-	-

► La DGF et autres dotations

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

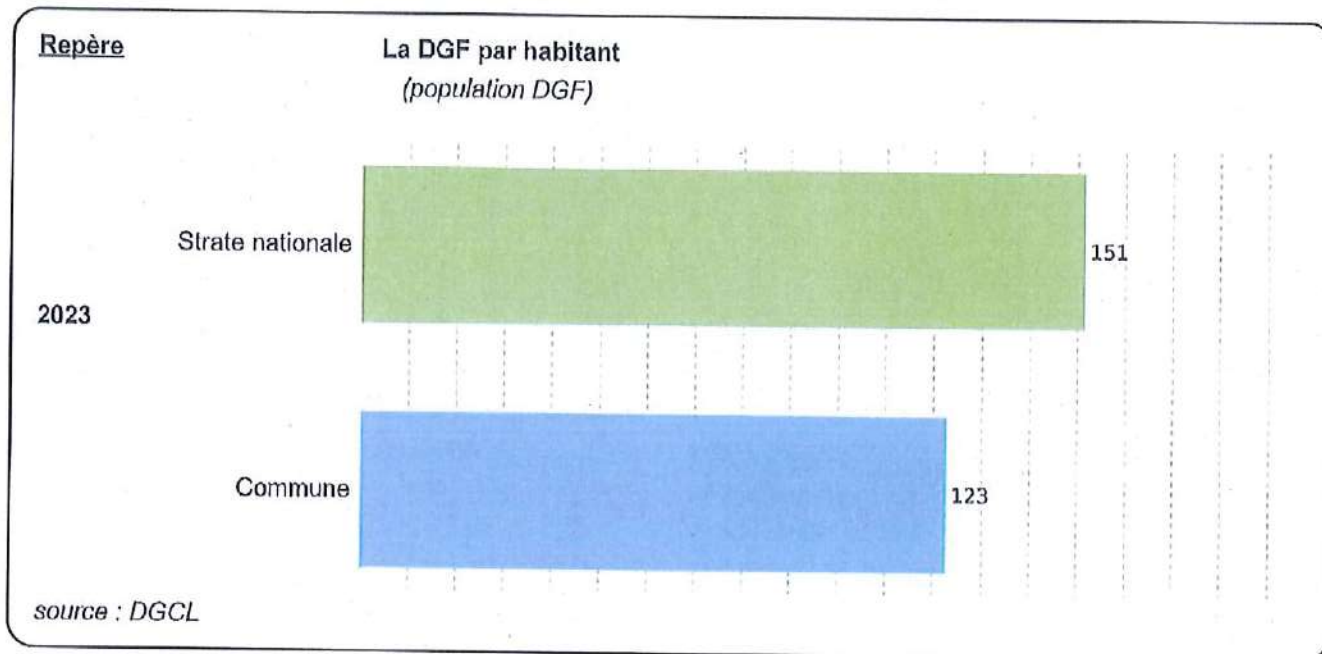
Publié le



En €

Évolution de la DGF et des autres dotations (ID: 066-216602136-20240618-DELIB20240616-DE)

	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023	2019/2023
Dotations et participations	1 385 431	1 402 261	1 262 781	1 762 449	1 707 168	-3,1 %	23,2 %
DGF (compte 741)	835 096	852 647	865 059	890 574	911 054	2,3 %	9,1 %
Attributions de péréquation et de compensation	164 718	178 411	49 888	59 810	90 080	50,6 %	-45,3 %
Autres dotations et participations	385 617	371 203	347 834	812 065	706 034	-13,1 %	83,1 %





En €

## Composition de la DGF notifiée

	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023	2019/2023
<b>DGF : Dotations part forfaitaire</b>	<b>631 235</b>	<b>639 335</b>	<b>651 105</b>	<b>666 050</b>	<b>672 502</b>	<b>1,0 %</b>	<b>6,5 %</b>
Dotation forfaitaire N-1 retraitée	629 820	631 235	639 335	651 105	666 050	2,3 %	5,8 %
Part dynamique de la population	4 359	11 616	14 814	14 945	6 452	-56,8 %	48,0 %
Complément de garantie	0	0	0	0	0	-	-
Autres composantes de la dotation forfaitaire	-2 944	-3 516	-3 044	0	0	-	100,0 %
Contribution au redressement des finances publiques(1)	0	0	0	0	0	-	-
Participation aux fonds pour le financement des missions de préfiguration des métropoles(1)	0	0	0	0	0	-	-
<b>DGF : Dotations part péréquation</b>	<b>203 861</b>	<b>213 312</b>	<b>213 954</b>	<b>224 524</b>	<b>238 552</b>	<b>6,2 %</b>	<b>17,0 %</b>
Dotation nationale de péréquation	108 131	115 022	110 345	117 048	111 510	-4,7 %	3,1 %
Dont Part principale de la DNP	108 131	115 022	110 345	117 048	111 510	-4,7 %	3,1 %
Dont Part majoration de la DNP	0	0	0	0	0	-	-
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	0	0	0	0	0	-	-
Dotation de solidarité rurale	95 730	98 290	103 609	107 476	127 042	18,2 %	32,7 %
Dont Fraction "bourg-centre" de la DSR	0	0	0	0	0	-	-
Dont Fraction péréquation de la DSR	95 730	98 290	103 609	107 476	127 042	18,2 %	32,7 %
Dont Fraction cible de la DSR	0	0	0	0	0	-	-
Quote-part DSU/DSR et DNP pour l'outre-mer	0	0	0	0	0	-	-
Autres dotations d'aménagement et garanties	0	0	0	0	0	-	-
<b>DGF : Total des dotations des parts forfaitaire et péréquation(2)</b>	<b>835 096</b>	<b>852 647</b>	<b>865 059</b>	<b>890 574</b>	<b>911 054</b>	<b>2,3 %</b>	<b>9,1 %</b>
Population DGF	6 922	7 047	7 206	7 366	7 435	0,9 %	7,4 %
<b>Montant total de DGF par habitant (population DGF)</b>	<b>121</b>	<b>121</b>	<b>120</b>	<b>121</b>	<b>123</b>	<b>1,7 %</b>	<b>1,7 %</b>

(1) Participations des collectivités prélevées sur la part forfaitaire de DGF  
(2) Montant de la DGF notifié par la DGCL

Source : DGCL



En €	Évolution du potentiel financier de la commune					Evolution Revenus 2023		Stade nationale En €/hab
	2019	2020	2021	2022	2023	2022 / 2023	2019 / 2023	
Potentiel financier	5 785 485	5 920 315	6 206 929	6 243 848	6 731 559	7,8 %	16,4 %	-
Potentiel financier par habitant*	836	840	861	848	905	6,7 %	8,3 %	1 086

\* population DGF

Source : DGCL

► Les allocations compensatrices

En €	Les allocations compensatrices						
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023	2019/2023
Allocations compensatrices TH	151 872	165 705	0	0	0	-	-100,0 %
Allocations compensatrices FB	5 814	5 700	42 904	52 836	83 142	57,4 %	1 330,0 %
dont allocation FB abattement 50 % VL des établissements industriels	0	0	35 222	40 822	71 101	74,2 %	-
Allocations compensatrices FNB	7 010	6 984	6 961	6 951	6 916	-0,5 %	-1,3 %
Allocations compensatrices CFE	0	0	0	0	0	-	-
dont allocation CFE abattement 50 % VL des établissements industriels	0	0	0	0	0	-	-

► Les autres produits réels.

En €	Les autres produits réels					Évolution	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023	2019/2023
<b>Autres produits réels</b>	<b>613 026</b>	<b>587 721</b>	<b>593 241</b>	<b>1 796 474</b>	<b>1 518 625</b>	<b>-15,5 %</b>	<b>147,7 %</b>
Produits financiers	138	35	112	136	243	78,7 %	76,1 %
Produits exceptionnels	3 483	5 787	966	931 028	70 822	-92,4 %	1 933,4 %
Ventes et autres produits courants non financiers	609 405	581 900	592 162	865 311	1 447 560	67,3 %	137,5 %
<i>Produits des services du domaine</i>	<i>482 387</i>	<i>490 512</i>	<i>503 910</i>	<i>757 798</i>	<i>766 421</i>	<i>1,1 %</i>	<i>58,9 %</i>
<i>Production stockée et travaux en régle</i>	<i>28 688</i>	<i>9 991</i>	<i>0</i>	<i>15 006</i>	<i>0</i>	<i>-100,0 %</i>	<i>-100,0 %</i>
<i>Autres produits de gestion courante</i>	<i>98 330</i>	<i>81 397</i>	<i>88 252</i>	<i>92 506</i>	<i>681 140</i>	<i>636,3 %</i>	<i>592,7 %</i>

## 1.1.2 LES CHARGES RÉELLES

Part dans les charges de fonctionnement	Structure des charges réelles					Repères - 2023
	2019	2020	2021	2022	2023	Strate nationale
Charges de personnel	57,94 %	58,84 %	60,96 %	67,25 %	63,77 %	56,9 %
Subventions, participations contingents	17,67 %	18,53 %	17,93 %	9,75 %	9,33 %	9,0 %
Charges financières	1,60 %	1,19 %	1,03 %	0,78 %	0,82 %	1,9 %
Autres charges	22,78 %	21,44 %	20,08 %	22,22 %	26,08 %	32,2 %



► Charges de personnel

En €	Évolution des charges de personnel					Évolution		Repères - 2023	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022 / 2023	2019 / 2023	Commune	Strate nationale
								En € par habitant	
Charges de personnel	3 144 868	3 323 995	3 573 758	4 621 989	4 929 099	6,6 %	56,7 %	667	599
Rémunérations du personnel et charges sociales	3 054 333	3 186 028	3 464 358	4 418 691	4 677 685	5,9 %	53,1 %	633	579
Personnel extérieur à la collectivité	1 272	47 239	8 183	74 790	110 695	48,0 %	8 602,4 %	15	7
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	89 263	90 729	101 217	128 489	140 720	9,5 %	57,6 %	19	13

► Charges financières

En €	Évolution des charges financières					Évolution		Repères - 2023	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022 / 2023	2019 / 2023	Commune	Strate nationale
								En € per habitant	
<b>Charges financières</b>	86 825	67 479	60 328	53 715	63 420	18,1 %	-27,0 %	9	19
Charges d'intérêts	64 487	65 458	58 746	49 723	57 106	14,8 %	-11,4 %	8	19
Autres charges financières	22 338	2 021	1 582	3 992	6 313	58,1 %	-71,7 %	1	1



► Subventions, participations et contingents

En €	Évolution des subventions, participations et contingents					Évolution		Repères - 2023	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022 / 2023	2019 / 2023	Commune	Strate nationale
								En € par habitant	
<b>Subventions, participations et contingents</b>	959 286	1 046 860	1 051 405	670 372	720 989	7,6 %	-24,8 %	98	95
Contingents et participations obligatoires	23 212	23 059	30 492	87 425	76 786	-12,2 %	230,8 %	10	28
Subventions de fonctionnement versées	936 074	1 023 801	1 020 913	582 947	644 203	10,5 %	-31,2 %	87	67



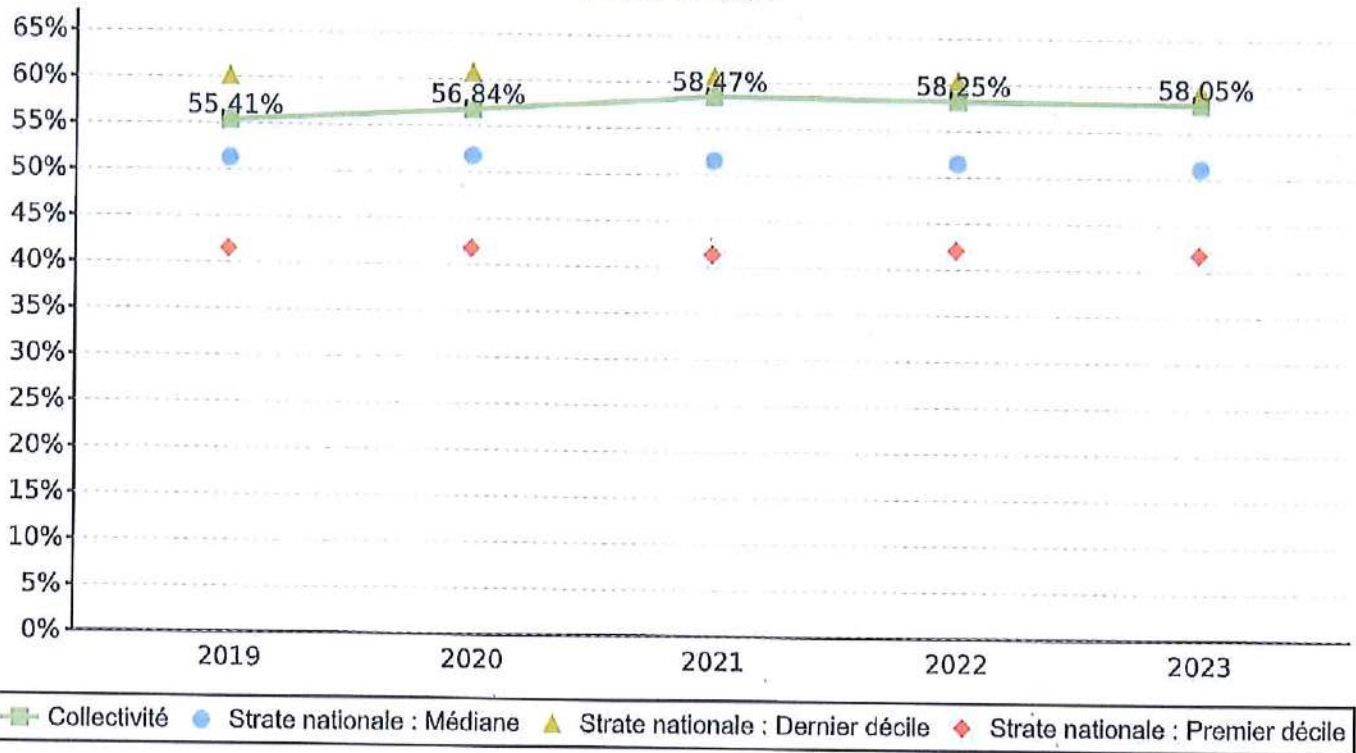
► Autres charges réelles

En €	Évolution des autres charges réelles					Évolution		Repères - 2023	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022 / 2023	2019 / 2023	Commune	Strate nationale
						En € par habitant			
<b>Autres charges réelles</b>	<b>1 236 402</b>	<b>1 211 060</b>	<b>1 177 268</b>	<b>1 527 045</b>	<b>2 015 496</b>	<b>32,0 %</b>	<b>63,0 %</b>	<b>273</b>	<b>339</b>
Achats et variations de stocks	430 116	476 917	489 137	579 344	890 825	53,8 %	107,1 %	121	143
Autres charges externes	622 114	552 640	485 308	709 041	864 909	22,0 %	39,0 %	117	159
Impôts et taxes	33 553	21 789	23 476	21 049	21 546	2,4 %	-35,8 %	3	6
Autres charges de gestion courante	142 907	155 355	169 489	177 561	189 533	6,7 %	32,6 %	26	27
Charges exceptionnelles	7 712	4 358	9 859	40 050	48 683	21,6 %	531,3 %	7	4

### 1.1.3 / COUVERTURE DES CHARGES PAR LES PRODUITS

Le ratio de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier la proportion des dépenses « obligatoires », à savoir les charges de personnel, les contingents et participations (par exemple la participation des communes aux services départementaux d'incendie et de secours) et les charges d'intérêts par rapport aux produits de fonctionnement réels. Plus ce ratio est élevé, plus la marge de manoeuvre de la collectivité est faible.

Le ratio de rigidité



**1.2 / LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT**

La capacité d'autofinancement (CAF brute) représente l'excédent des produits de fonctionnement réels (encaissables) par rapport aux charges de fonctionnement réelles (décaissables). Il doit permettre, a minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat éventuel de disposer de financements propres pour les investissements.

En €	Évolution de la capacité d'autofinancement brute					Évolution		Repères - 2023	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022 / 2023	2019 / 2023	Commune	Strate nationale
								En € par habitant	
Produits réels de fonctionnement	5 833 870	6 003 861	6 265 152	8 170 734	8 722 419	6,8 %	49,5 %	1 181	1 259
- Charges réelles de fonctionnement	5 427 381	5 649 394	5 862 759	6 873 102	7 729 004	12,5 %	42,4 %	1 047	1 052
= CAF BRUTE	406 489	354 467	402 394	1 297 633	993 415	-23,4 %	144,4 %	135	207

### 1.3 / LE RÉSULTAT

La capacité d'autofinancement ne porte que sur les opérations réelles c'est-à-dire ayant une incidence sur la trésorerie de la collectivité et ne prend pas en compte les flux se rapportant aux opérations d'appréciation et de dépréciation du patrimoine. Au contraire, le résultat comptable les intègre et mesure donc la ressource nette dégagée par la collectivité à l'issue de l'exercice, après prise en compte de la dépréciation du patrimoine.

En €	De la CAF au résultat					Évolution	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023	2019/2023
<b>CAF BRUTE</b>	<b>406 489</b>	<b>354 467</b>	<b>402 394</b>	<b>1 297 633</b>	<b>993 416</b>	<b>-23,4 %</b>	<b>144,4 %</b>
<b>+ Autres produits non réels</b>	<b>8 623</b>	<b>293 638</b>	<b>259 054</b>	<b>131 634</b>	<b>141 126</b>	<b>7,2 %</b>	<b>1 536,6 %</b>
Produits de cessions d'actifs	7 229	155 414	159 360	22 810	2 525	-88,9 %	-65,1 %
Différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat	1 394	138 224	98 826	108 824	132 602	21,8 %	9 412,3 %
Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	0	0	867	0	0	-	-
Reprises sur amortissements et provisions	0	0	0	0	5 999	-	-
<b>- Autres charges non réelles</b>	<b>139 947</b>	<b>486 294</b>	<b>478 093</b>	<b>392 785</b>	<b>417 208</b>	<b>6,2 %</b>	<b>198,1 %</b>
Valeurs comptables des immobilisations cédées	6 674	189 414	128 000	18 100	237	-98,7 %	-96,4 %
Différences sur réalisations positives reprises au compte de résultat	1 949	9 086	31 360	4 710	2 300	-51,2 %	18,0 %
Dotations aux amortissements et aux provisions – Fonctionnement courant	131 324	287 794	318 733	369 975	414 671	12,1 %	215,8 %
Dotations aux amortissements et aux provisions - Financières	0	0	0	0	0	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions - Exceptionnelles	0	0	0	0	0	-	-
<b>= Résultat de fonctionnement</b>	<b>275 165</b>	<b>161 811</b>	<b>183 354</b>	<b>1 036 481</b>	<b>717 333</b>	<b>-30,8 %</b>	<b>160,7 %</b>

## 2 / LA STRUCTURE BILANCIELLE

L'étude du bilan permet d'analyser les conséquences de l'ensemble des opérations de la collectivité sur sa situation patrimoniale.

### 2.1 / LES INVESTISSEMENTS ET LEUR FINANCEMENT

#### 2.1.1 / LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

En €	Les dépenses d'équipement					Repères - 2023	
	2019	2020	2021	2022	2023	Communa En € par habitant	Strate nationale
Dépenses d'équipement	2 824 597	2 201 136	1 049 370	884 110	2 315 841	314	389
<i>Part des dépenses d'équipement dans les dépenses d'investissement en %</i>	97,91 %	97,61 %	91,95 %	92,20 %	99,51 %	99,51 %	97,36 %

## 2.1.2 / LE FINANCEMENT

### ► Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources disponibles (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé l'annuité en capital des emprunts.

En €

## Calcul du financement disponible

	2019	2020	2021	2022	2023
Produits réels de fonctionnement	5 833 870	6 003 861	6 265 152	8 170 734	8 722 419
- Charges réelles de fonctionnement	5 427 381	5 649 394	5 862 759	6 873 102	7 729 004
<b>= CAF Brute</b>	<b>406 489</b>	<b>354 467</b>	<b>402 394</b>	<b>1 297 633</b>	<b>993 415</b>
- Remboursement en capital des emprunts et des dettes assimilées	538 148	480 091	461 589	440 140	430 260
+ Refinancement et remboursements temporaires	0	0	0	0	0
<b>= CAF Nette</b>	<b>-131 660</b>	<b>-125 625</b>	<b>-59 196</b>	<b>857 492</b>	<b>563 155</b>
+ Autres ressources d'investissement	0	0	141 880	500	0
+ Produits de cessions d'actifs	7 229	155 414	159 360	22 810	2 525
+ Variation des ressources propres	568 065	1 507 268	735 251	591 166	629 259
- Remboursement des autres dettes	2 456	660	36 587	927 064	420
<b>= Financement disponible</b>	<b>441 178</b>	<b>1 536 397</b>	<b>940 708</b>	<b>544 905</b>	<b>1 194 520</b>

► L'emprunt

En €	Les emprunts				
	2019	2020	2021	2022	2023
Emprunts de l'exercice	1 000 000	500 000	200 000	500 000	500 000

► L'impact sur le fonds de roulement

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le



ID : 066-216602136-20240618-DELIB20240616-DE

En €

**Impact des opérations d'investissement sur le fonds de roulement**

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Variation des emplois stables d'investissement</b>	<b>3 425 535</b>	<b>2 735 844</b>	<b>1 638 536</b>	<b>2 369 558</b>	<b>2 757 967</b>
Immobilisations incorporelles, corporelles et en cours	2 691 432	2 132 696	843 998	849 110	2 279 841
Remboursement en capital des emprunts et dettes assimilés	538 148	480 091	461 589	440 140	430 260
<b>Variation des ressources stables d'investissement</b>	<b>1 992 189</b>	<b>2 538 724</b>	<b>1 638 986</b>	<b>2 412 724</b>	<b>2 125 759</b>
CAF Brute	406 489	354 467	402 394	1 297 633	993 415
Emprunts de l'exercice	1 000 000	500 000	200 000	500 000	500 000
<b>Impact sur le fonds de roulement</b>	<b>-1 433 345</b>	<b>-197 120</b>	<b>450</b>	<b>43 166</b>	<b>-632 208</b>



## 2.2 / LES ÉQUILIBRES BILANCIELS

La mesure de l'équilibre financier s'effectue par le biais du bilan fonctionnel. Etabli à partir d'un reclassement des postes du bilan par fonction (opérations d'investissement et leur financement ; dettes et créances à court terme ; trésorerie), il met en évidence trois grandeurs caractéristiques : le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie, qui permettent d'apprécier la solidité financière de la commune ou du groupement.

En €	Bilan fonctionnel					Évolution	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023	2019/2023
Ressources à moyen et long terme	59 194 381	61 059 719	61 881 492	62 312 663	64 002 556	2,7 %	8,1 %
Actif immobilisé brut	58 192 593	60 255 050	61 076 373	61 381 434	63 703 534	3,8 %	9,5 %
<b>Fonds de roulement net global</b>	<b>1 001 789</b>	<b>804 669</b>	<b>805 119</b>	<b>931 229</b>	<b>299 022</b>	<b>-67,9 %</b>	<b>-70,2 %</b>
Créances courantes	904 724	741 180	637 649	667 196	546 146	-18,1 %	-39,6 %
<i>Dont liaison avec les BA (solde débiteur)</i>	<i>187 151</i>	<i>185 027</i>	<i>182 837</i>	<i>90 232</i>	<i>0</i>	<i>-100,0 %</i>	<i>-100,0 %</i>
Autres créances diverses	0	36 488	360	0	0	-	-
Dettes courantes	219 301	304 904	420 323	263 827	546 337	107,1 %	149,1 %
<i>Dont liaisons avec les BA (solde créditeur)</i>	<i>52 724</i>	<i>158 798</i>	<i>155 425</i>	<i>10 428</i>	<i>119 954</i>	<i>1 050,3 %</i>	<i>127,5 %</i>
Autres dettes diverses	481 845	99 779	66 019	125 026	29 065	-76,8 %	-94,0 %
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>203 579</b>	<b>372 985</b>	<b>161 666</b>	<b>278 343</b>	<b>-29 256</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0	-	-
Régies, avances et virements internes	4 257	4 474	4 510	7 307	7 018	-4,0 %	64,9 %
Disponibilités	793 962	577 211	748 943	745 580	621 260	-16,7 %	-21,8 %
Crédits et lignes de trésorerie	0	160 000	100 000	100 000	300 000	200,0 %	-
<b>Trésorerie</b>	<b>798 210</b>	<b>431 685</b>	<b>653 453</b>	<b>652 887</b>	<b>328 278</b>	<b>-49,7 %</b>	<b>-58,9 %</b>

## Évolution des Agrégats du Bilan Fonctionnel

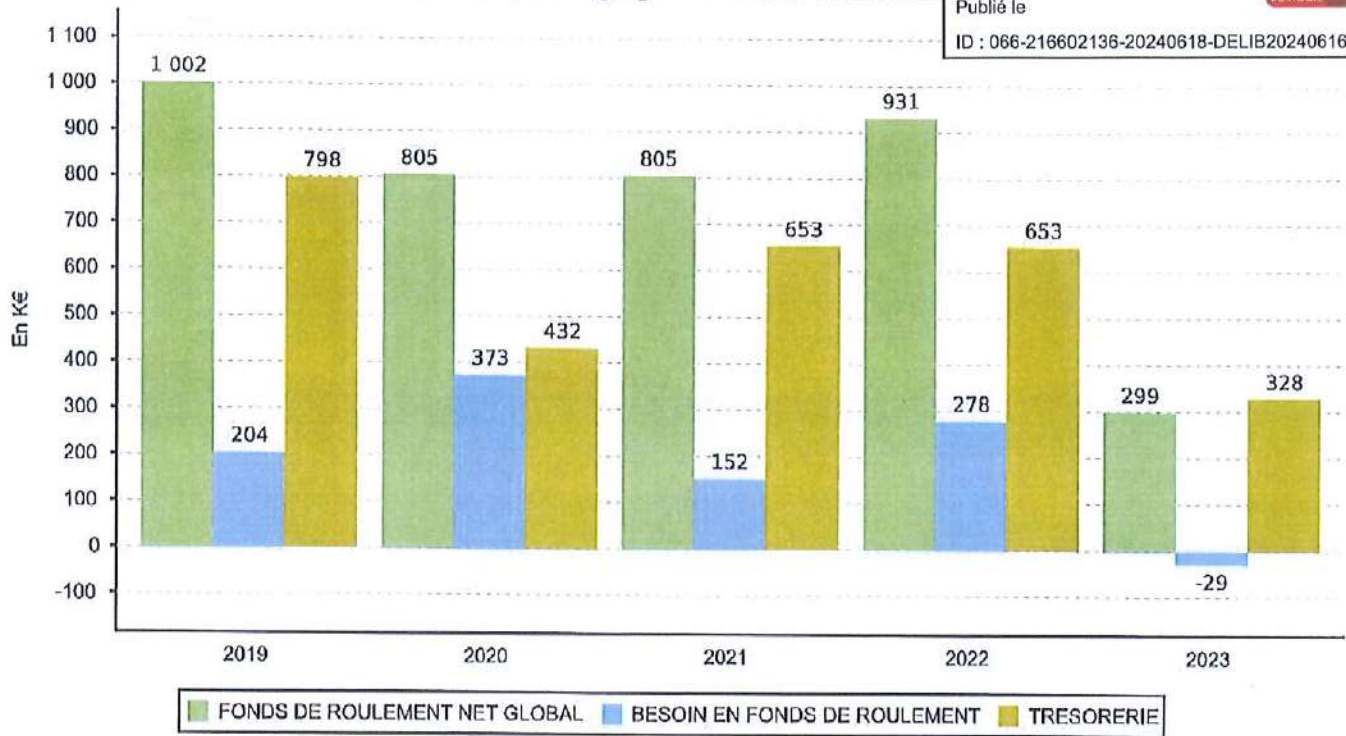
Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le



ID : 066-216602136-20240618-DELIB20240616-DE

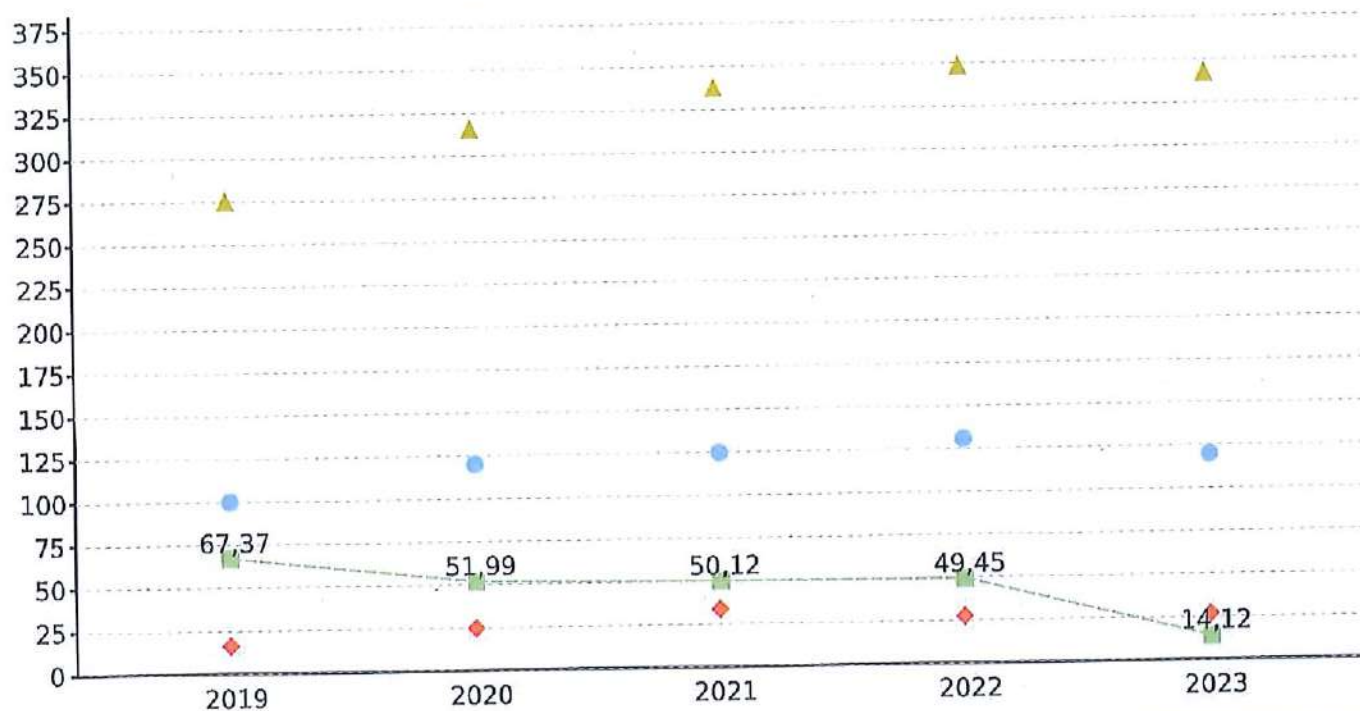


## 2.2.1 / LE FONDS DE ROULEMENT (FDR)

Le fonds de roulement correspond à la différence entre les ressources stables de long terme du groupement, issues de son cycle de financement et les emplois stables, issus du cycle d'investissement. L'excès de ressources de long terme constitue dans cette optique une ressource de trésorerie permettant d'assurer le financement des besoins liés au cycle d'exploitation (décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses) et/ou de consolider sa situation patrimoniale.

	Évolution du fonds de roulement					Repères - 2023
	2019	2020	2021	2022	2023	Strate nationale
Fonds de roulement	1 001 789	804 669	805 119	931 229	299 022	
Fonds de roulement en €/hab	146	115	112	127	40	410
FDR en nombre de jours de charges réelles	67	52	50	49	14	142

FDR en nombre jour de charges réelles



■ Collectivité ● Strate nationale : Médiane ▲ Strate nationale : Dernier décile ◆ Strate nationale : Premier décile

► Les ressources stables :

► Les emplois stables

## Taux de vétusté des Immobilisations

	2019	2020	2021	2022	2023
Matériel et outillage de voirie et des autres installations, matériel et outillages techniques	70,57 %	71,21 %	73,69 %	63,37 %	63,46 %
Autres immobilisations corporelles	69,07 %	67,33 %	66,95 %	61,98 %	63,67 %
Constructions	0,84 %	0,90 %	0,86 %	0,94 %	0,97 %

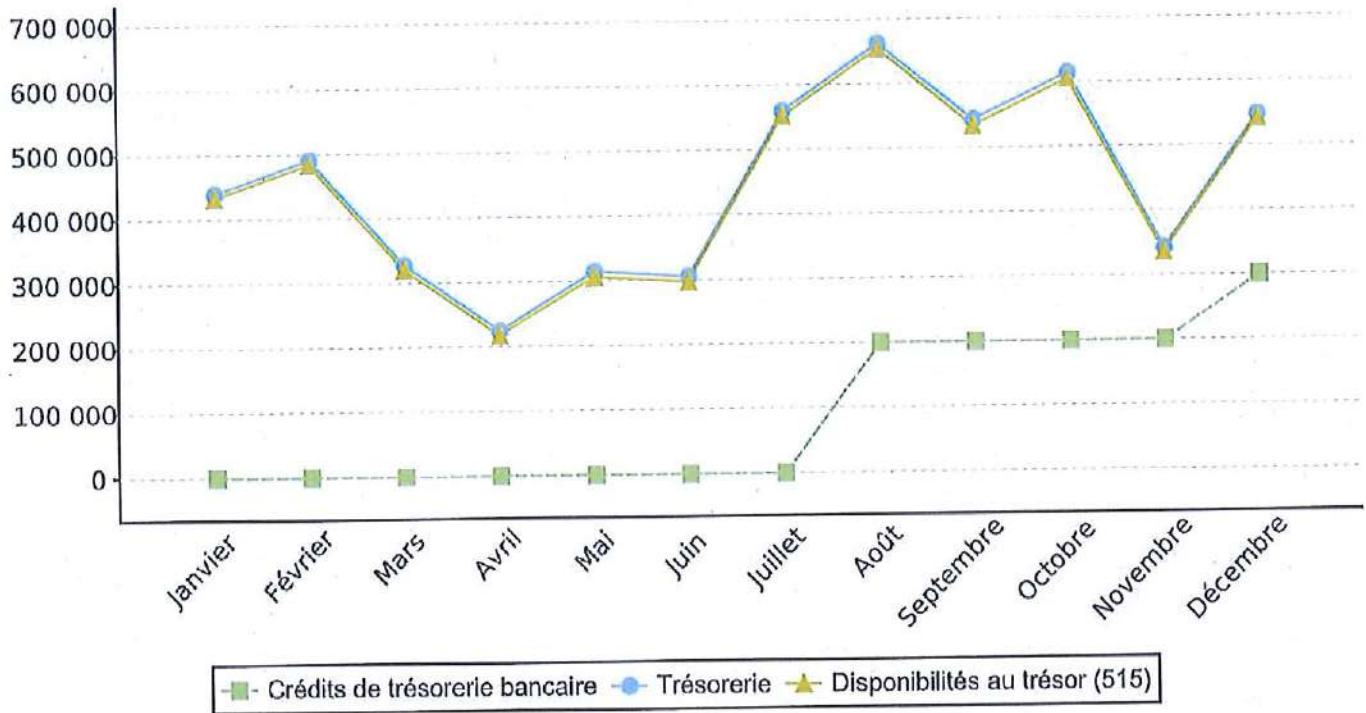
## 2.2.2 / LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR)

Le besoin en fonds de roulement correspond à la différence entre d'une part l'ensemble des créances et des stocks et d'autre part les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales ...). Il traduit le décalage entre la perception des recettes et le paiement des dépenses. Ainsi, une créance constatée mais non encaissée génère un besoin de financement. À l'inverse une dette constatée mais non payée permet de diminuer ce besoin.

### 2.2.3 / LA COUVERTURE DU BFR PAR LE FDR : LA TRÉSORERIE

Dans l'optique bilancielle, la trésorerie apparaît comme une résultante : c'est la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement. Elle correspond également à la différence entre les liquidités de la collectivité et ses financements à court terme retracés au bilan.

Évolution mensuelle de la Trésorerie 2023



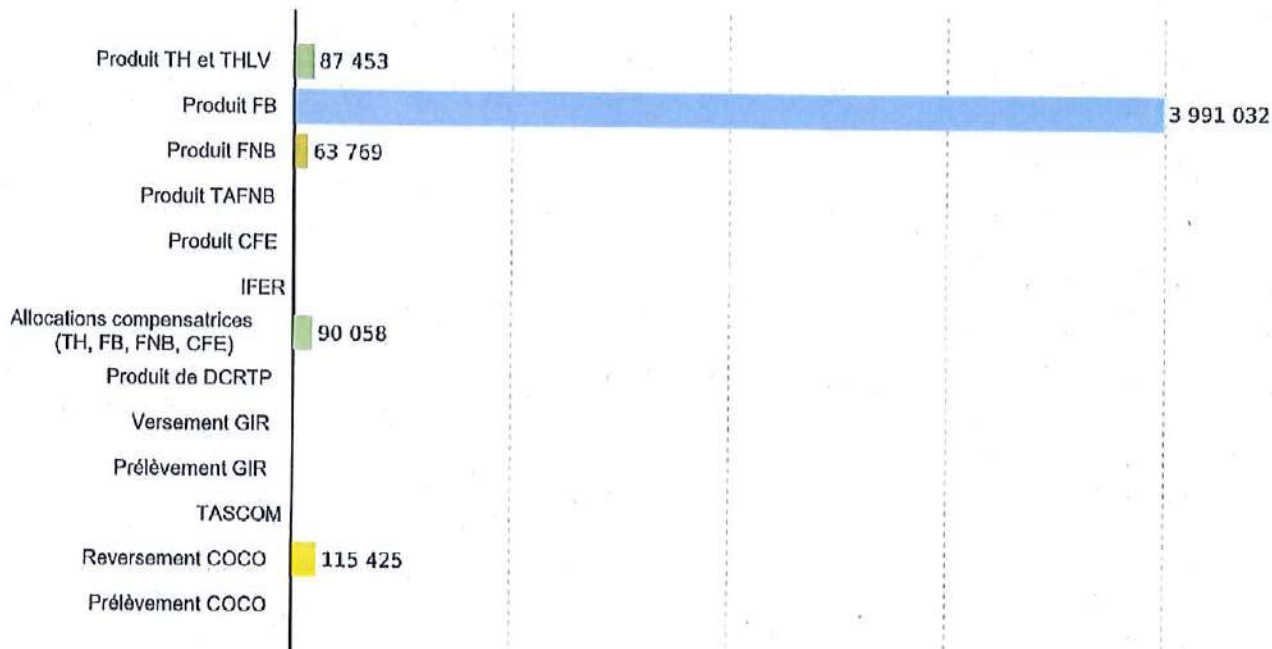
### 3 / MARGES DE MANŒUVRE

#### 3.1/ OPTIMISATION DES RESSOURCES

##### 3.1.1 / LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Produits de fiscalité en 2023

En €





► Le paysage fiscal

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le



ID : 066-216602136-20240618-DELIB20240616-DE

Étude des bases imposées

Données économiques	2023	Strate nationale
<b>TH : Logements soumis à la taxe d'habitation</b>	-	
Nombre de logements vacants	58	31
Valeur locative nette des résidences secondaires	424 238	
<b>TFB : Bases communales imposées au foncier bâti</b>	<b>9 290 996</b>	
Part des bases FB des locaux d'habitation ordinaires	82,4 %	69,8 %
Part des bases FB des locaux d'habitation à caractère social	2,7 %	3,4 %
Part des bases FB des locaux d'habitation soumis à la loi de 1948	0,0 %	0,0 %
Part des bases FB des autres locaux passibles de la TH	0,0 %	0,4 %
Part des bases FB des locaux à usage professionnel ou commercial	12,7 %	19,3 %
Part des bases FB des établissements industriels et assimilés	2,2 %	7,2 %
<b>CFE : cotisation foncière des entreprises</b>		
Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises	500	415
Nombre d'établissements imposés à la CFE au nom de la commune	0	0
Nombre d'établissements imposés à la CFE au nom du GFP à FPU/FPZ/FPE	500	415
Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de CFE	535	419
Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de CFE au profit de la commune	0	0
Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de CFE au profit du groupement à FPU/FPZ/FPE	535	419

En €	Bases nettes "ménages"		Repères - 2023	
		2023	Commune	Strate nationale
			En €/hab	
Taxe d'habitation (TH)	424 238	57	167	
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	9 290 996	1 258	1 367	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	128 958	17	20	
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	0	0	0	

En €	Bases nettes de CFE	Repères - 2023	
		Commune	Strate nationale
	2023	En €/hab	
Imposées au profit de la commune	0	0	0
Imposées au profit du GFP à fiscalité additionnelle ou ZAE (hors zone)	0	0	0
Imposées au profit du GFP à FPU ou ZAE/TPE (en zone)	1 853 107	251	414

En €	Bases de taxe d'enlèvement des ordures ménagères imposées	Repères - 2023	
		Commune	Strate nationale
	2023	En €/hab	
Imposées au profit de la commune seule	0	0	1 150
Imposées au profit du GFP compétent	10 124 901	1 371	

# La taxe d'habitation

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le



ID : 066-216602136-20240618-DELIB20240616-DE

## Taxe d'habitation

2023	Taux de majoration voté	Date de délibération	Bases remises à imposition en 2023 (en €)	VL des résidences secondaires susceptibles de majoration
Taxe d'habitation - Majoration des résidences secondaires	0,00 %	NON VOTÉ		0
Base taxable THLV de la commune	19/09/06	EN VIGUEUR	231 321	
2023	Montant des bases exonérées sur délibération			
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0		

► La politique d'exonérations et d'abattements de taxe foncière des propriétés bâties et non bâties de TEOM.

Des exonérations temporaires, dégrèvements et abattements peuvent également être décidés par délibération, sous certaines conditions, et viennent réduire la base d'imposition à la taxe foncière, à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou à la TEOM.

En € Réductions et majorations de bases de TFB décidées sur délibération par la commune

2023	Montant des bases exonérées sur délibération	Exonérations de droit pouvant être supprimées sur délibération
<b>Total bases TFB exonérées</b>	0	0
Exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0	
Exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0	
Exonérations en faveur de la protection et de l'environnement	0	
Exonérations en faveur de certaines activités	0	
Exonérations en faveur de certains logements	0	



En matière de taxe foncière sur les propriétés non bâties, des exonérations temporaires de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sont accordées pour les terrains dont les semis ou les plantations sont spécifiques ( pour exemple : oliviers, arbres truffiers, noyers ;...). Des dégrèvements de la taxe foncière sur les propriétés non bâties peuvent aussi être accordés aux jeunes agriculteurs.

Les exonérations de TEOM	
En €	Montant des bases exonérées sur délibération
2023	0
<b>Total bases TEOM exonérées sur délibération</b>	<b>0</b>

Réductions de bases de TFNB sur délibération par la commune	
En €	Montant des bases exonérées
2023	0
<b>Total bases FNB exonérées sur délibération</b>	<b>0</b>

Les dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties			
2023	Date de la délibération	Durée du dégrèvement accordée en année(s)	Montant du dégrèvement
Dégrèvement jeunes agriculteurs (part collectivité)	27/09/11	5	0



► La politique fiscale concernant les entreprises

L'étude précédente des bases imposées en matière de fiscalité des « professionnels » permet de mettre en avant le paysage fiscal et les marges de manoeuvre de la commune à l'égard de cette catégorie de contribuables. Cette possibilité d'action dépend principalement du régime fiscal de la commune et de son appartenance à un groupement. La collectivité dispose notamment d'une possibilité d'action sur la base minimum de CFE et sur les exonérations concernant cette taxe.

**Les exonérations de CFE (en €)**

2023	CFE et CVAE exonérées sur délibération(s)	Exonération de CFE et CVAE de droit pouvant être supprimées sur délibérations
	CFE exonérée sur délibération(s)	Exonération de CFE de droit
<b>Total bases CFE exonérées</b>	0	0
Exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0	
Exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0	
Exonérations en faveur de la protection et de l'environnement	0	
Exonérations en faveur de certaines activités	0	
Exonérations en faveur de certaines installations	0	

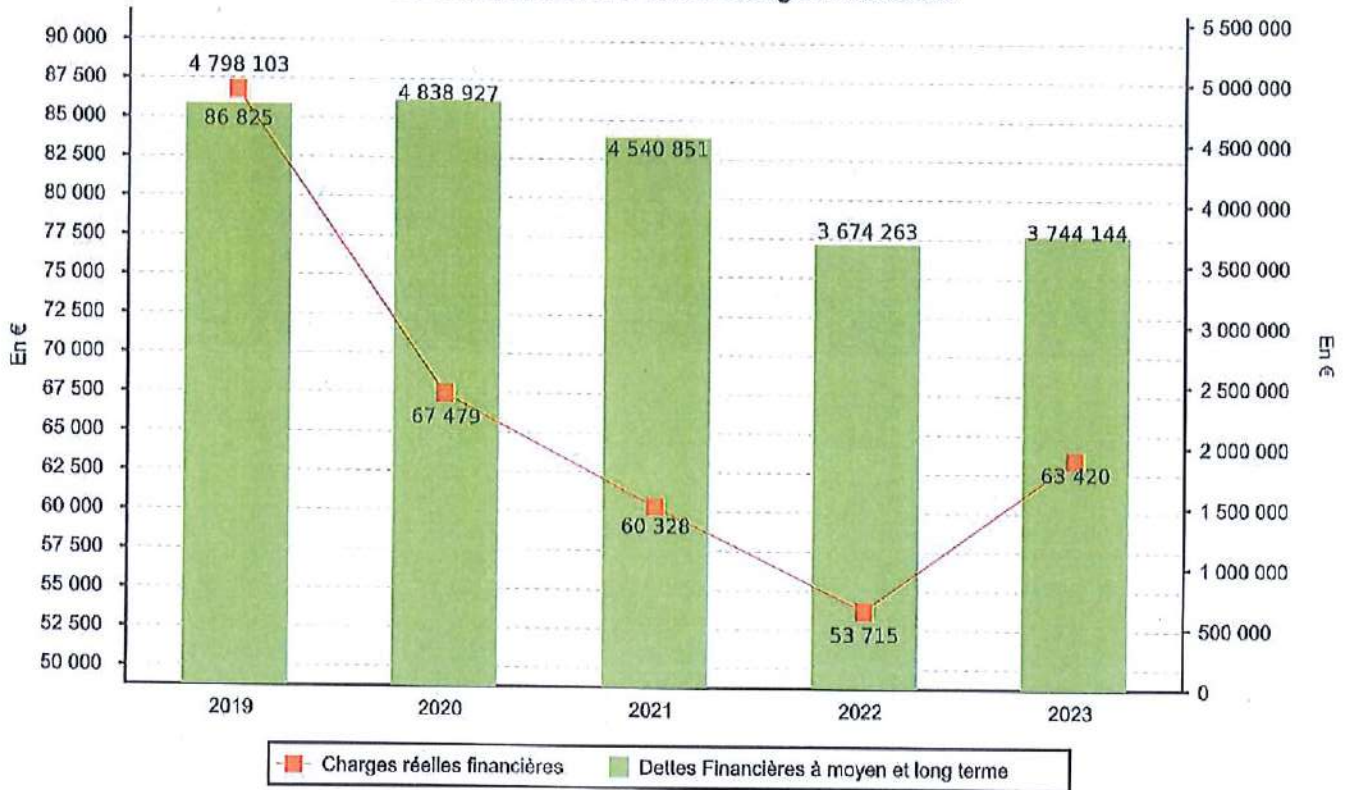
► La politique de taux

Les taux d'imposition des quatre taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, cotisation foncière des entreprises) ne peuvent être votés indépendamment les uns des autres. Ces règles de liens visent à répartir les évolutions de taux entre les différentes catégories de contribuables.

	Taux des impôts locaux votés par la commune					Repère - 2023
	2019	2020	2021	2022	2023	Strate nationale
Taux TH et THLV	13,34 %	13,34 %	13,34 %	13,34 %	13,34 %	15,28 %
Taux FB	18,83 %	18,83 %	42,93 %	42,93 %	42,93 %	39,85 %
Taux FNB	49,50 %	49,50 %	49,50 %	49,50 %	49,50 %	53,29 %
Taux fixe TAFNB	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux CFE	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

### 3.1.2 / ANALYSE DE L'ENDETTEMENT

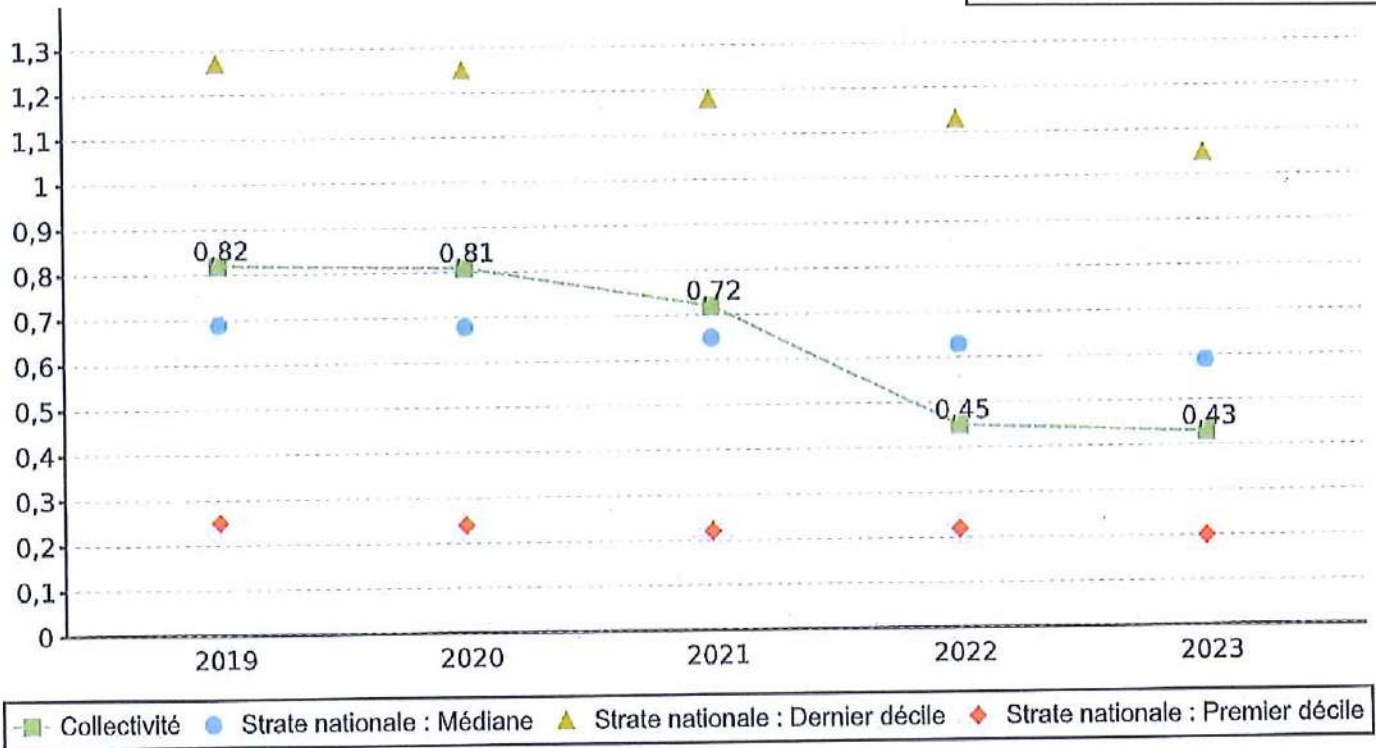
#### Évolution des dettes et des charges financières



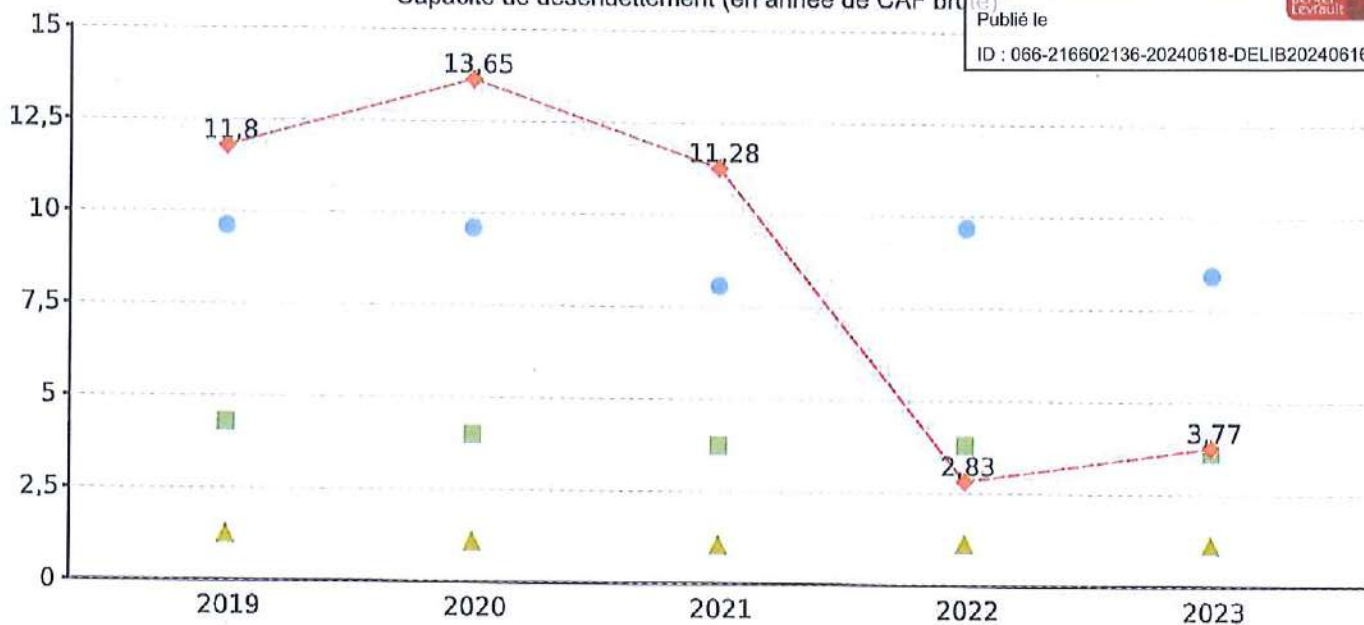




### Ratio d'endettement En année(s) de produits réels de fonctionnement



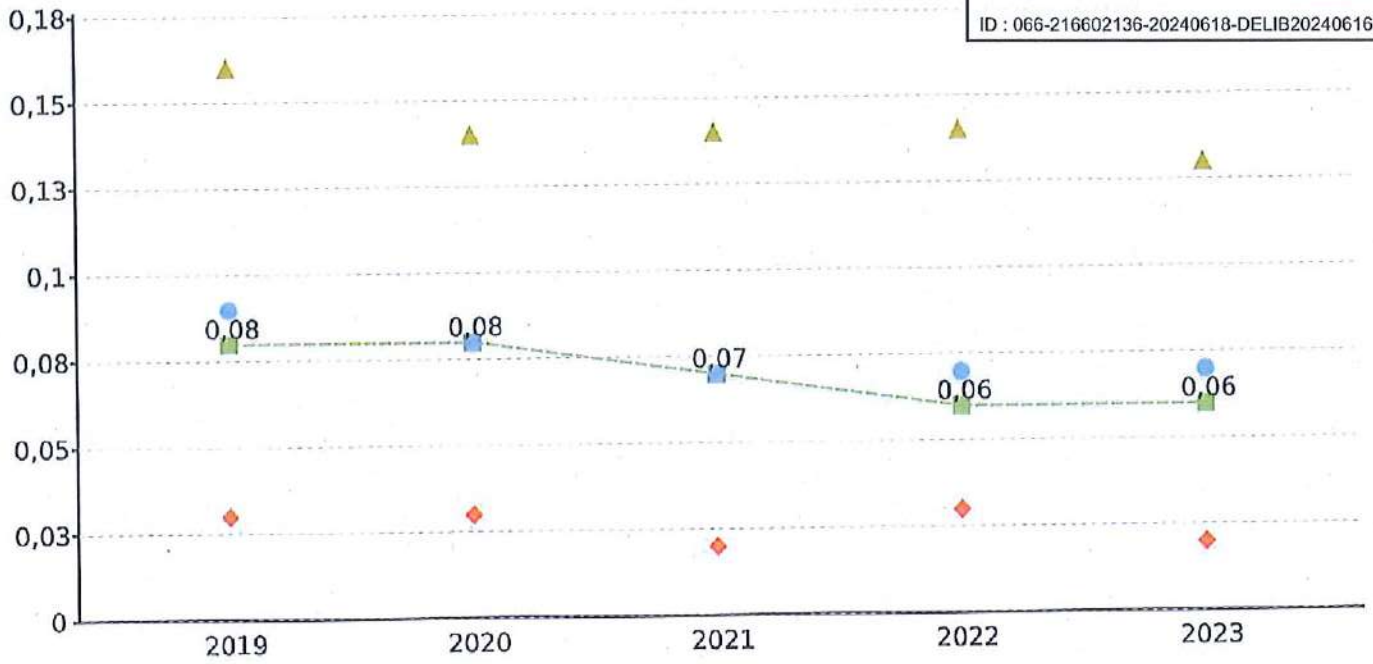
### Capacité de désendettement (en année de CAF brut)



■ Strate nationale : Médiane   ● Strate nationale : Dernier décile   ▲ Strate nationale : Premier décile   ◆ Collectivité



### Ratio d'indépendance financière



■ Collectivité    ● Strate nationale : Médiane    ▲ Strate nationale : Dernier décile    ◆ Strate nationale : Premier décile

► Le coefficient d'autofinancement courant

Le coefficient d'autofinancement courant mesure l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes.

	Le coefficient d'autofinancement courant					Repère - 2023
	2019	2020	2021	2022	2023	Strate nationale
Coefficient d'autofinancement courant	1,02	1,02	1,02	1,01	0,94	0,90

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le



ID : 066-216602136-20240618-DELIB20240616-DE

### 3.2/ OPTIMISATION DES DÉPENSES

### 3.2.1 / EN FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le



ID : 066-216602136-20240618-DELIB20240616-DE

### 3.2.2 / EN INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le



ID : 066-216602136-20240618-DELIB20240616-DE

### **3.3 / FACTEURS DE RISQUES EXTERNES**

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le



ID : 066-216602136-20240618-DELIB20240616-DE



## LEXIQUE

### Actif

À l'actif du bilan sont inscrits l'ensemble des biens du patrimoine (immobilisations pour leur valeur historique) ainsi que l'ensemble des éléments n'ayant pas vocation à y rester de manière durable (stocks, créances, trésorerie). L'actif immobilisé brut représente l'ensemble des immobilisations inscrites au bilan fonctionnel pour une durée supérieure à un an (dépenses d'équipement, titres de participations, opérations pour comptes de tiers). L'actif circulant désigne les stocks et créances qui se renouvellent au cours de l'exercice.

### Annuité de la dette

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

### Autofinancement

(voir Capacité d'autofinancement)

### Bases nettes

En ce qui concerne les « taxes ménages » à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les bases nettes imposées sur le territoire communal au profit de la commune s'entendent déduction faite des éventuelles réductions de bases accordées sur délibération par la commune ou décidées par l'État.

### Besoin en Fonds de Roulement (BFR)

Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement. La collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. À l'inverse, une dette génère une ressource. Dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées.

### Bilan

Le bilan présente la situation patrimoniale de la collectivité à la date de clôture de l'exercice. Pour l'analyse financière, certaines rubriques du bilan sont reclassées afin de faire ressortir les grandeurs caractérisant la structure financière de la collectivité et d'apprécier son équilibre financier global.

Le bilan se présente sur deux colonnes: une colonne actif et une colonne passif. Il se découpe en trois grandes masses permettant de calculer trois grandeurs caractéristiques: les biens et financements à long terme (utilisés pour le calcul du fonds de roulement), l'ensemble des droits et obligations à court terme de la collectivité (calcul du besoin en fonds de roulement) et enfin la trésorerie dans son acception la plus large.

### Capacité d'AutoFinancement Brute (C.A.F Brute)

Elle représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement.

En section de fonctionnement, les calculs sont opérés selon l'optique « Crédit net » ou « Débit net » ce qui signifie respectivement « Crédit – Débit » ou « Débit – Crédit ». Les données tiennent alors compte des annulations de titres ou de mandats de l'exercice et des comptes de terminaison 9, à valeur soustractive. Par exemple, le débit net du compte 60 comprend le débit des comptes 601 à 608, moins le crédit de ces mêmes comptes (pour les annulations de mandats), moins le crédit du compte 609 (qui réduit le montant au débit du 60) et plus le débit de ce même compte (pour les annulations de titres portant sur le 609).

La CAF permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

**Capitaux et assimilés**

Ce sont les fonds à disposition de la commune à long terme hors dettes financières, subventions d'investissement, opérations pour comptes de tiers...).

**Charges de fonctionnement réelles**

En analyse financière M14, les charges réelles correspondent à des charges de fonctionnement qui donnent lieu ou donneront lieu à décaissement. Il s'agit des débits nets des comptes 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67 (sauf 675 et 676).

**Compensations**

Allocations versées par l'État aux collectivités locales pour compenser des pertes de recettes fiscales entraînées par les exonérations et allègements de bases décidées par voie législative.

**Contribution Économique Territoriale (CET)**

Elle est composée d'une Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et d'une Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises. Elle a été créée en 2010 en remplacement de la taxe professionnelle. À compter de 2023, les communes et GFP ne perçoivent plus de CVAE : elle est compensée par une fraction de TVA nationale.

**Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)**

Impôt direct perçu à partir de 2011 exclusivement au profit des communes et des EPCI. Elle est due chaque année par les personnes physiques ou morales ou par les sociétés non dotées de la personnalité morale qui exercent en France, à titre habituel, une activité professionnelle non salariée. À partir de 2021, les bases de CFE des communes et GFP prennent en compte la réduction de 50 % des valeurs locatives des établissements industriels ; ce qui impacte à la baisse les bases de CFE et donc le produit de CFE perçu par les collectivités. Toutefois, est institué un prélèvement sur les recettes de l'État destiné à compenser aux communes et GFP les pertes de recettes résultant de cette disposition. Celui-ci se traduit par le versement d'une allocation compensatrice dédiée au profit des communes et GFP concernés.

**Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**

Impôt direct perçu à partir de 2011 au profit de toutes les collectivités territoriales. Elle s'applique aux entreprises entrant dans le champ d'application de la cotisation foncière des entreprises et dont le chiffre d'affaires excède 152 500 €. Le produit de la CVAE est ensuite réparti à hauteur de 26,5 % pour le secteur communal. À compter de 2023, les communes et GFP ne perçoivent plus de CVAE : elle est compensée par une fraction de TVA nationale.

**Décile**

Le décile permet en statistique de diviser un ensemble de données, triées selon une relation d'ordre, en 10 parts égales, de sorte que chaque partie représente 1/10 de l'échantillon de population. Dans cette trame, la collectivité est comparée à des collectivités de la même strate nationale d'appartenance.

**Dépenses d'équipement**

Il s'agit des débits des comptes 20, 21 et 23 – Crédits des comptes 237, 238. Figurent ici tous les équipements qui s'ajoutent ou retournent dans le patrimoine mobilier et immobilier de la commune : acquisitions et travaux nouveaux, retour de biens affectés, concédés...

**Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)**

Versements de l'État mis en place en 2011 pour compenser la perte nette globale de ressources fiscales de chaque catégorie de collectivités résultant de la réforme fiscale (suppression de la taxe professionnelle). Pour chaque catégorie de collectivités, le panier de ressources 2010 avant réforme (y compris la compensation relais de la TP) est comparé au panier de ressources 2010 après réforme, ce qui permet de déterminer les collectivités « gagnantes » et « perdantes ».

**Excédent Brut de Fonctionnement (EBF)**

Il correspond à l'excédent des produits courants sur les charges courantes. C'est la ressource indépendante des produits et charges financières et exceptionnelles. Il correspond au débit net des comptes (70, 71, 72, 73, 74, 75) - Débit net des comptes (60, 61, 62, 63, 64, 65).

**Financement disponible**

Il représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes financières.

**Fonds Nationaux de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)**

Mis en place en 2011, l'objectif est de neutraliser les effets négatifs ou positifs de la réforme fiscale portant suppression de la taxe professionnelle pour chaque collectivité à l'intérieur d'une même catégorie.

**Fonds de roulement**

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions d'investissements, les amortissements et provisions, les dettes financières à moyen long terme) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

**Fraction de TVA**

Les GFP et la Ville de Paris perçoivent une fraction de TVA nationale pour compenser la suppression de la TH sur les résidences principales à compter de 2021. Les communes et GFP perçoivent également une fraction de TVA nationale à partir de 2023 pour compenser la suppression de la CVAE.

**Médiane**

En statistique, la médiane correspond à la valeur qui permet de couper un ensemble des valeurs en deux parties égales. Dans cette trame, la collectivité est comparée à des collectivités de la même strate nationale d'appartenance.

**Potentiel Financier**

Le potentiel financier correspond au produit fiscal potentiel d'une commune majorée des dotations forfaitaires perçues par celle-ci. Utilisé notamment pour la répartition des dotations de péréquation versées par l'État aux communes, il permet d'apprécier la richesse d'une commune sur la base des taux moyens nationaux appliqués. Pour de plus amples informations, se référer au site « collectivité-locales.gouv.fr ».

**Produits de fonctionnement réels**

En analyse financière M14, les produits réels correspondent à des produits de fonctionnement (hors cession d'actifs) qui donnent lieu ou donneront lieu à encaissement. Il s'agit des crédits nets des comptes 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77 (sauf 775, 776, 777) et 79.

**Résultat de fonctionnement ou résultat comptable**

Différence entre le total des titres et le total des mandats émis en classes 7 et 6 de la section de fonctionnement.

**Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)**

Impôt direct perçu depuis 2011 au profit des communes et de leurs groupements qui correspond au transfert des parts départementale et régionale du foncier non bâti vers le secteur communal. Le taux de cette taxe est figé. Le produit de cette taxe ne peut donc évoluer qu'en fonction de l'évolution des bases.

**Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**

Impôt direct facultatif, additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle est due par tout propriétaire d'une propriété imposable à la taxe foncière sur les propriétés bâties dans une zone où les déchets sont collectés. Les bases de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sont indiquées pour leurs montants nets (c'est-à-dire après réductions éventuelles suite à délibérations).

### **Taxe d'Habitation (TH)**

Impôt direct qui était perçu depuis 2011 uniquement au profit des communes et de leurs groupements. À partir de 2024, les communes et les GFP ne perçoivent plus de TH sur les résidences principales. Ils perçoivent uniquement la TH des locaux d'habitation non affectés à la résidence principale (résidences secondaires, autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, locaux vacants...).

### **Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)**

Impôt direct perçu depuis 2011 au profit des communes, de leurs groupements et des départements. Elle est due par le propriétaire d'immeuble au 1er janvier de l'année d'imposition. La taxe est assise sur la valeur locative cadastrale de la propriété diminuée d'un abattement forfaitaire de 50 %.

En compensation de la suppression de la TH sur les résidences principales, est affectée aux communes à compter de 2021 la part de TFB départementale. En cas de surcompensation, les communes font l'objet d'une contribution sur leurs recettes de TFB. En cas de sous-compensation, elles perçoivent un complément de fiscalité. De plus, à partir de 2021, les bases de TFB des communes et GFP prennent en compte la réduction de 50 % des valeurs locatives des établissements industriels; ce qui impacte à la baisse les bases de TFB et donc le produit de TFB perçu par les collectivités. Toutefois, est institué un prélèvement sur les recettes de l'État destiné à compenser aux communes et GFP les pertes de recettes résultant de cette disposition. Celui-ci se traduit par le versement d'une allocation compensatrice dédiée au profit des communes et GFP concernés.

### **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)**

Impôt direct perçu depuis 2011 au profit des communes et de leurs groupements. Elle est due par le propriétaire du terrain au 1er janvier de l'année d'imposition. La taxe est assise sur la valeur locative cadastrale de la propriété diminuée d'un abattement forfaitaire de 20 %.

### **Trésorerie**

C'est l'ensemble des liquidités disponibles en caisse ou au compte au Trésor et des valeurs mobilières de placement.

# PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

## Règle de calcul de l'effet taux et de l'effet base

L'effet base et l'effet taux permettent de comprendre l'origine des produits de fiscalité entre 2 années consécutives.

### Effet taux

Cette donnée retrace la variation du produit de fiscalité due aux **évolutions des taux décidés par la collectivité**. Elle est calculée en multipliant le différentiel de taux de 2 années par la base de l'année précédente.

$$\text{Formule} = [\text{Taux}(N) - \text{Taux}(N-1)] * \text{Base}(N-1)$$

### Effet base

Cette donnée retrace la variation du produit de fiscalité due aux **évolutions des bases de la collectivité**. Elle est obtenue en multipliant le différentiel de base de 2 années par le taux de l'année considérée.

$$\text{Formule} = [\text{Base}(N) - \text{Base}(N-1)] * \text{Taux}(N)$$

## Strates de référence

Les données de la commune sont rapprochées de celle d'une des 31 strates de références pour lesquelles sont calculées des valeurs départementales, régionales ou nationales.

S'agissant des communes appartenant à un groupement à fiscalité additionnelle " 4 taxes " avec ou sans fiscalité professionnelle de zone / éolienne :

- ▶ Communes de moins de 250 habitants
- ▶ Communes de 250 à 499 habitants
- ▶ Communes de 500 à 1.999 habitants
- ▶ Communes de 2.000 à 3.499 habitants
- ▶ Communes de 3.500 à 4.999 habitants
- ▶ Communes de 5.000 à 9.999 habitants
- ▶ Communes de 10.000 à 19.999 habitants
- ▶ Communes de 20.000 à 49.999 habitants
- ▶ Communes de 50.000 à 99.999 habitants
- ▶ Communes de plus de 100.000 habitants

S'agissant des communes appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique :

- ▶ Communes de moins de 250 habitants
- ▶ Communes de 250 à 499 habitants
- ▶ Communes de 500 à 1.999 habitants
- ▶ Communes de 2.000 à 3.499 habitants
- ▶ Communes de 3.500 à 4.999 habitants
- ▶ Communes de 5.000 à 9.999 habitants
- ▶ Communes de 10.000 à 19.999 habitants
- ▶ Communes de 20.000 à 49.999 habitants
- ▶ Communes de 50.000 à 99.999 habitants
- ▶ Communes de plus de 100.000 habitants

S'agissant des communes n'appartenant pas à un GFP :

- ▶ Communes de moins de 250 habitants
- ▶ Communes de 250 à 499 habitants
- ▶ Communes de 500 à 1.999 habitants
- ▶ Communes de 2.000 à 3.499 habitants
- ▶ Communes de 3.500 à 4.999 habitants
- ▶ Communes de 5.000 à 9.999 habitants
- ▶ Communes de 10.000 à 19.999 habitants
- ▶ Communes de 20.000 à 49.999 habitants
- ▶ Communes de 50.000 à 99.999 habitants
- ▶ Communes de plus de 100.000 habitants

La ville de Paris est quant à elle dans une catégorie dédiée.

En €

## EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT

	2019	2020	2021	2022			
Ressources fiscales	3 835 413	4 013 878	4 409 131	4 611 811	5 496 625	19,2 %	43,3 %
DGF	835 096	852 647	865 059	890 574	911 054	2,3 %	9,1 %
Autres dotations et participations	385 617	371 203	347 834	812 065	706 034	-13,1 %	83,1 %
Attributions de péréquations et de compensations	164 718	178 411	49 888	59 810	90 080	50,6 %	-45,3 %
Autres produits courants	609 405	581 900	592 162	865 311	1 447 560	67,3 %	137,5 %
Charges de personnel	3 144 868	3 323 995	3 573 758	4 621 969	4 929 099	6,6 %	56,7 %
Achats et charges externes	1 052 230	1 029 557	974 445	1 288 385	1 755 734	36,3 %	66,9 %
autres charges courantes de fonctionnement	1 102 194	1 202 216	1 220 894	847 933	910 521	7,4 %	-17,4 %
Impôts et taxes	33 553	21 789	23 476	21 049	21 546	2,4 %	-35,8 %
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>497 405</b>	<b>420 482</b>	<b>471 502</b>	<b>460 234</b>	<b>1 034 453</b>	<b>124,8 %</b>	<b>108,0 %</b>

En €

## TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES

ID : 066-216602136-20240618-DELIB20240616-DE

	2019	2020	2021	2022			
Ressources fiscales	3 835 413	4 013 878	4 409 131	4 611 811	5 496 625	19,2 %	43,3 %
dont Impôts locaux y compris FNGIR (hors FPIC)	3 091 678	3 169 036	3 731 614	3 938 607	4 277 274	8,6 %	38,3 %
dont Fiscalité reversée y compris FPIC	287 821	330 526	294 052	200 466	676 004	237,2 %	134,9 %
dont autres impôts et taxes	455 914	514 316	383 465	472 738	543 347	14,9 %	19,2 %
Dotations et participations	1 385 431	1 402 261	1 262 781	1 762 449	1 707 168	-3,1 %	23,2 %
dont DGF	835 096	852 647	865 059	890 574	911 054	2,3 %	9,1 %
dont attributions de péréquations et de compensations	164 718	178 411	49 888	59 810	90 080	50,6 %	-45,3 %
dont autres dotations et participations	385 617	371 203	347 834	812 065	706 034	-13,1 %	83,1 %
Autres produits courants	609 405	581 900	592 162	865 311	1 447 560	67,3 %	137,5 %
dont produits des services du domaine	482 387	490 512	503 910	767 798	766 421	1,1 %	58,9 %
dont production stockée et travaux en régle	28 688	9 991	0	15 006	0	-100,0 %	-100,0 %
dont autres produits de gestion courante	98 330	81 397	88 252	92 506	681 140	636,3 %	592,7 %
<b>Produit de fonctionnement courant</b>	<b>5 830 249</b>	<b>5 998 039</b>	<b>6 264 074</b>	<b>7 239 671</b>	<b>8 651 354</b>	<b>19,5 %</b>	<b>48,4 %</b>
Achats et charges externes	1 052 230	1 029 557	974 445	1 288 385	1 755 734	36,3 %	66,9 %
Charges de personnel	3 144 868	3 323 995	3 573 758	4 621 969	4 929 099	6,6 %	56,7 %
Subventions, participations et contingents	959 286	1 046 860	1 051 405	670 372	720 969	7,6 %	-24,8 %
Impôts et taxes	33 553	21 789	23 476	21 049	21 546	2,4 %	-35,8 %
Autres charges de gestion courante	142 907	155 355	169 489	177 561	189 533	6,7 %	32,6 %
<b>Charges de fonctionnement courant</b>	<b>5 332 845</b>	<b>5 577 557</b>	<b>5 792 572</b>	<b>6 779 337</b>	<b>7 616 901</b>	<b>12,4 %</b>	<b>42,8 %</b>
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>497 405</b>	<b>420 482</b>	<b>471 502</b>	<b>460 234</b>	<b>1 034 453</b>	<b>124,8 %</b>	<b>108,0 %</b>
Reprises amortissements et provisions - Fonctionnement courant	0	0	0	0	5 999	-	-
Transferts de charges d'exploitation	0	0	0	0	0	-	-
Dotations aux amort et prov exploitation	131 324	287 794	318 733	369 975	414 671	12,1 %	215,8 %
<b>Résultat courant non financier</b>	<b>366 081</b>	<b>132 688</b>	<b>152 769</b>	<b>90 259</b>	<b>626 781</b>	<b>593,3 %</b>	<b>70,9 %</b>
Produits financiers	138	35	112	136	243	78,7 %	76,1 %
Charges financières	86 825	67 479	60 328	53 715	63 420	18,1 %	-27,0 %
<b>Résultat courant financier</b>	<b>-86 687</b>	<b>-67 444</b>	<b>-60 215</b>	<b>-53 580</b>	<b>-63 177</b>	<b>-17,9 %</b>	<b>27,1 %</b>
Produits exceptionnels	12 106	299 425	260 020	1 062 662	205 949	-80,6 %	1 601,2 %
Charges exceptionnelles	16 335	202 858	169 219	62 860	51 220	-18,5 %	213,6 %
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-4 229</b>	<b>96 567</b>	<b>90 801</b>	<b>999 802</b>	<b>154 729</b>	<b>-84,5 %</b>	<b>-</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>275 165</b>	<b>161 811</b>	<b>183 354</b>	<b>1 036 481</b>	<b>717 333</b>	<b>-30,8 %</b>	<b>160,7 %</b>



En €

## CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BR

ID : 066-216602136-20240618-DELIB20240616-DE

	2019	2020	2021	2022			
<b>RESSOURCES FISCALES</b>	<b>3 835 413</b>	<b>4 013 878</b>	<b>4 409 131</b>	<b>4 611 811</b>	<b>5 496 625</b>	<b>19,2 %</b>	<b>43,3 %</b>
Impôts locaux dont FNGIR (hors FPIC)	3 091 678	3 169 036	3 731 614	3 938 607	4 277 274	8,6 %	38,3 %
Fiscalité reversée dont FPIC	287 821	330 526	294 052	200 466	676 004	237,2 %	134,9 %
Autres impôts et taxes	455 914	514 316	383 465	472 738	543 347	14,9 %	19,2 %
<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>1 385 431</b>	<b>1 402 261</b>	<b>1 262 781</b>	<b>1 782 449</b>	<b>1 707 168</b>	<b>-3,1 %</b>	<b>23,2 %</b>
DGF	835 096	852 647	865 059	890 574	911 054	2,3 %	9,1 %
Attributions de péréquations et de compensations	164 718	178 411	49 888	59 810	90 080	50,6 %	-45,3 %
Autres dotations et participations	385 617	371 203	347 834	812 065	706 034	-13,1 %	83,1 %
<b>AUTRES PRODUITS RÉELS</b>	<b>613 026</b>	<b>587 721</b>	<b>593 241</b>	<b>1 796 474</b>	<b>1 518 625</b>	<b>-15,5 %</b>	<b>147,7 %</b>
Produits réels financiers	138	35	112	136	243	78,7 %	76,1 %
Produits réels exceptionnels	3 483	5 787	966	931 028	70 822	-92,4 %	1 933,4 %
ventes et autres produits courants non financiers	609 405	581 900	592 162	865 311	1 447 560	67,3 %	137,5 %
<i>dont produits des services du domaine</i>	482 387	490 512	503 910	757 798	766 421	1,1 %	58,9 %
<i>dont production stockée et travaux en régle</i>	28 688	9 991	0	15 006	0	-100,0 %	-100,0 %
<i>dont autres produits de gestion courante</i>	98 330	81 397	88 252	92 506	681 140	636,3 %	592,7 %
<b>PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 833 870</b>	<b>6 003 861</b>	<b>6 265 152</b>	<b>8 170 734</b>	<b>8 722 419</b>	<b>6,8 %</b>	<b>49,5 %</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>3 144 868</b>	<b>3 323 995</b>	<b>3 573 758</b>	<b>4 621 969</b>	<b>4 929 099</b>	<b>6,6 %</b>	<b>56,7 %</b>
Rémunération du personnel et charges sociales	3 054 333	3 186 028	3 464 358	4 418 691	4 677 685	5,9 %	53,1 %
Personnel extérieur à la collectivité	1 272	47 239	8 183	74 790	110 695	48,0 %	8 602,4 %
Impôt, taxes et versements assimilés sur rémunérations	89 263	90 729	101 217	128 489	140 720	9,5 %	57,6 %
<b>SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS</b>	<b>959 286</b>	<b>1 046 860</b>	<b>1 051 405</b>	<b>670 372</b>	<b>720 989</b>	<b>7,6 %</b>	<b>-24,8 %</b>
Contingents et participations obligatoires	23 212	23 059	30 492	87 425	76 786	-12,2 %	230,8 %
Subventions de fonctionnement versées	936 074	1 023 801	1 020 913	582 947	644 203	10,5 %	-31,2 %
<b>CHARGES RÉELLES FINANCIÈRES</b>	<b>86 825</b>	<b>67 479</b>	<b>60 328</b>	<b>53 715</b>	<b>63 420</b>	<b>18,1 %</b>	<b>-27,0 %</b>
Charges d'intérêts	64 487	65 458	58 746	49 723	57 106	14,8 %	-11,4 %
Autres charges financières	22 338	2 021	1 582	3 992	6 313	58,1 %	-71,7 %
<b>AUTRES CHARGES RÉELLES</b>	<b>1 236 402</b>	<b>1 211 060</b>	<b>1 177 268</b>	<b>1 527 045</b>	<b>2 015 496</b>	<b>32,0 %</b>	<b>63,0 %</b>
Achats et variations de stocks	430 116	476 917	489 137	579 344	890 825	53,8 %	107,1 %
Autres charges externes	622 114	552 640	485 308	709 041	864 909	22,0 %	39,0 %
Impôts et taxes	33 553	21 789	23 476	21 049	21 546	2,4 %	-35,8 %
Autres charges de gestion courante	142 907	155 355	169 489	177 561	189 533	6,7 %	32,6 %
Charges réelles exceptionnelles	7 712	4 358	9 859	40 050	48 683	21,6 %	531,3 %
<b>CHARGES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 427 381</b>	<b>5 649 394</b>	<b>5 862 759</b>	<b>6 873 102</b>	<b>7 729 004</b>	<b>12,5 %</b>	<b>42,4 %</b>
<b>CAF BRUTE</b>	<b>406 489</b>	<b>354 467</b>	<b>402 394</b>	<b>1 297 633</b>	<b>993 415</b>	<b>-23,4 %</b>	<b>144,4 %</b>
Autres produits non réels	8 623	293 638	259 054	131 634	141 126	7,2 %	1 536,6 %
Autres charges non réelles	139 947	486 294	478 093	392 785	417 208	6,2 %	198,1 %
<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>275 165</b>	<b>161 811</b>	<b>183 354</b>	<b>1 036 481</b>	<b>717 333</b>	<b>-30,8 %</b>	<b>160,7 %</b>

En €

## FINANCEMENT DISPONIBLE

ID : 066-216602136-20240618-DELIB20240616-DE

	2019	2020	2021	2022			
<b>EXCÉDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT</b>	497 405	420 482	471 502	460 234	1 034 453	124,8 %	108,0 %
Transferts de charges d'exploitation	0	0	0	0	0	-	-
Produits réels financiers	138	35	112	136	243	78,7 %	76,1 %
Charges réelles financières	86 825	67 479	60 328	53 715	63 420	18,1 %	-27,0 %
Produits réels exceptionnels	3 483	5 787	966	931 028	70 822	-92,4 %	1 933,4 %
Charges réelles exceptionnelles	7 712	4 358	9 859	40 050	48 683	21,6 %	531,3 %
<b>CAF BRUTE</b>	406 489	354 467	402 394	1 297 633	993 415	-23,4 %	144,4 %
Remboursement en capital des emprunts et dettes assimilées	538 148	480 091	461 589	440 140	430 260	-2,2 %	-20,0 %
Refinancement et remboursements temporaires	0	0	0	0	0	-	-
<b>CAF NETTE</b>	-131 660	-125 625	-59 196	857 492	563 155	-34,3 %	-
Remboursement des autres dettes	2 456	660	36 587	927 064	420	-100,0 %	-82,9 %
<b>CAF NETTE DES AUTRES DETTES</b>	-134 116	-126 285	-95 783	-69 572	562 736	-	-
Variation des ressources propres	568 065	1 507 268	735 251	591 166	629 259	6,4 %	10,8 %
<i>dont fonds globalisé d'investissement</i>	260 923	434 226	291 539	115 045	98 619	-14,3 %	-62,2 %
<i>dont autres fonds globalisés d'investissement</i>	0	0	0	0	0	-	-
<i>dont subventions et fonds d'investissement amortissables</i>	0	0	0	0	0	-	-
<i>dont subventions et fonds d'investissement non amortissables</i>	307 142	1 073 042	443 712	476 121	530 640	11,5 %	72,8 %
Produits de cession d'actifs	7 229	155 414	159 360	22 810	2 525	-88,9 %	-65,1 %
<b>FINANCEMENT PROPRE</b>	441 178	1 536 397	798 828	544 405	1 194 520	119,4 %	170,8 %
Autres ressources d'investissement	0	0	141 880	500	0	-100,0 %	-
<b>FINANCEMENT DISPONIBLE</b>	441 178	1 536 397	940 708	544 905	1 194 520	119,2 %	170,8 %

En €

## FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

ID : 066-216602136-20240618-DELIB20240616-DE

	2019	2020	2021	2022			
Immobilisations incorporelles, corporelles et en cours	2 691 432	2 132 696	843 998	849 110	2 279 841	168,5 %	-15,3 %
Immobilisations affectées, concédées et mises à disposition	0	0	0	0	0	-	-
Mouvements sur immobilisations n'appartenant pas à la collectivité	0	0	0	0	0	-	-
Subventions d'équipement versées	133 165	68 440	205 380	35 000	36 000	2,9 %	-73,0 %
Participations et autres immobilisations	58 574	53 131	90 981	74 760	11 447	-84,7 %	-80,5 %
Diminutions des fonds propres	1 760	825	0	43 484	0	-100,0 %	-100,0 %
Charges à répartir	0	0	0	0	0	-	-
Remboursement des autres dettes	2 456	660	36 587	927 064	420	-100,0 %	-82,9 %
Remboursement en capital des emprunts et dettes assimilées	538 148	480 091	461 589	440 140	430 260	-2,2 %	-20,0 %
<i>dont refinancement et remboursements temporaires</i>	0	0	0	0	0	-	-
<i>dont remboursement direct de l'exercice</i>	538 148	480 091	461 589	440 140	430 260	-2,2 %	-20,0 %
<b>VARIATION DES EMPLOIS STABLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 425 535</b>	<b>2 735 844</b>	<b>1 638 536</b>	<b>2 369 558</b>	<b>2 757 967</b>	<b>16,4 %</b>	<b>-19,5 %</b>
CAF BRUTE	406 489	354 467	402 394	1 297 633	993 415	-23,4 %	144,4 %
Recettes affectées à l'investissement	307 142	1 073 042	443 712	476 121	530 640	11,5 %	72,8 %
Réductions d'immobilisations	7 229	155 414	159 360	23 310	2 525	-89,2 %	-65,1 %
Mise à disposition, retour de biens	0	0	141 880	0	0	-	-
Augmentation des fonds propres	260 923	434 226	291 539	115 045	98 619	-14,3 %	-62,2 %
Dettes non financières	10 407	21 576	101	616	560	-9,1 %	-94,6 %
Emprunts de l'exercice	1 000 000	500 000	200 000	500 000	500 000	0,0 %	-50,0 %
<i>dont refinancement et remboursements temporaires</i>	0	0	0	0	0	-	-
<i>dont emprunts directs de l'exercice</i>	1 000 000	500 000	200 000	500 000	500 000	0,0 %	-50,0 %
<b>VARIATION DES RESSOURCES STABLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 992 189</b>	<b>2 538 724</b>	<b>1 638 986</b>	<b>2 412 724</b>	<b>2 125 759</b>	<b>-11,9 %</b>	<b>6,7 %</b>

En €

## BILAN FONCTIONNEL

ID : 066-216602136-20240618-DELIB20240616-DE

	2019	2020	2021	2022			
Capitaux propres	51 580 277	53 119 392	53 967 119	55 530 112	56 746 402	2,2 %	10,0 %
Amortissements et provisions	2 816 002	3 101 400	3 373 522	3 108 288	3 512 010	13,0 %	24,7 %
Opérations pour le compte de tiers (SC)	0	0	0	0	0	-	-
<b>Ressources propres</b>	<b>54 396 278</b>	<b>56 220 792</b>	<b>57 340 641</b>	<b>58 638 400</b>	<b>60 258 412</b>	<b>2,8 %</b>	<b>10,8 %</b>
Dettes financières (emprunts bancaires et assimilés)	3 844 632	3 864 541	3 602 952	3 662 811	3 732 552	1,9 %	-2,9 %
Autres dettes financières	953 470	974 386	937 900	11 452	11 592	1,2 %	-98,8 %
<b>Dettes financières à moyen et long terme</b>	<b>4 798 103</b>	<b>4 838 927</b>	<b>4 540 851</b>	<b>3 674 263</b>	<b>3 744 144</b>	<b>1,9 %</b>	<b>-22,0 %</b>
<b>Ressources à moyen et long terme</b>	<b>59 194 381</b>	<b>61 059 719</b>	<b>61 881 492</b>	<b>62 312 663</b>	<b>64 002 556</b>	<b>2,7 %</b>	<b>8,1 %</b>
Immobilisations d'exploitation	45 007 301	47 016 627	47 748 989	47 977 770	50 288 424	4,8 %	11,7 %
Immobilisations hors exploitation	11 709 695	11 709 695	11 709 695	11 709 695	11 709 695	0,0 %	0,0 %
Immobilisations financières	1 475 596	1 528 727	1 619 708	1 693 968	1 705 415	0,7 %	15,6 %
Autres actifs immobilisés, charges à répartir, prime de remb.	0	0	0	0	0	-	-
Opérations pour le compte de tiers (SD)	0	0	0	0	0	-	-
<b>Actif brut immobilisé</b>	<b>58 192 593</b>	<b>60 255 050</b>	<b>61 076 373</b>	<b>61 381 434</b>	<b>63 703 534</b>	<b>3,8 %</b>	<b>9,5 %</b>
<b>FRNG</b>	<b>1 001 789</b>	<b>804 669</b>	<b>805 119</b>	<b>931 229</b>	<b>299 022</b>	<b>-67,9 %</b>	<b>-70,2 %</b>
Stocks et en-cours	0	0	0	0	0	-	-
Redevables et comptes rattachés	289 704	349 579	120 942	389 375	311 943	-19,9 %	7,7 %
Autres créances d'exploitation	301 472	206 566	332 198	171 750	205 357	19,6 %	-31,9 %
Compte de rattachement des budgets annexes (SD)	187 151	185 027	182 837	90 232	0	-100,0 %	-100,0 %
Compte de rattachement des CCAS (SD)	0	0	0	0	0	-	-
Compte de rattachement des caisses des écoles (SD)	0	0	0	0	0	-	-
Divers débiteurs	126 391	0	1 664	15 831	28 839	82,2 %	-77,2 %
Opérations à classer ou à régulariser	0	0	0	0	0	-	-
Autres comptes transitoires (SD)	8	8	8	8	8	0,0 %	0,0 %
<b>Actif circulant d'exploitation</b>	<b>904 724</b>	<b>741 180</b>	<b>637 649</b>	<b>667 196</b>	<b>546 146</b>	<b>-18,1 %</b>	<b>-39,6 %</b>
Dettes sur achats d'exploitation	102 269	134 327	124 073	104 753	286 720	173,7 %	180,4 %
Personnel et comptes rattachés	0	0	0	0	0	-	-
Dettes fiscales et sociales	47 254	265	137 959	139 626	111 432	-20,2 %	135,8 %
Compte de rattachement des budgets annexes (SC)	52 724	158 798	155 425	10 428	119 954	1 050,3 %	127,5 %
Compte de rattachement des CCAS (SC)	0	0	0	0	0	-	-
Compte de rattachement des caisses des écoles (SC)	0	0	0	0	0	-	-
Créditeurs divers	2 074	1 210	1 632	8 178	17 561	114,7 %	746,7 %
Opérations à classer ou à régulariser - SC	14 980	10 304	1 234	843	10 670	1 165,7 %	-28,8 %
Autres comptes transitoires (SC)	0	0	0	0	0	-	-
<b>Passif circulant d'exploitation</b>	<b>219 301</b>	<b>304 904</b>	<b>420 323</b>	<b>263 827</b>	<b>546 337</b>	<b>107,1 %</b>	<b>149,1 %</b>
<b>Besoin en fonds de roulement d'exploitation</b>	<b>685 424</b>	<b>436 276</b>	<b>217 326</b>	<b>403 369</b>	<b>-191</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Actif circulant hors exploitation</b>	<b>0</b>	<b>36 488</b>	<b>360</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Autres dettes diverses	457 713	78 439	47 429	109 695	15 429	-85,9 %	-96,6 %
Intérêts courus non échus	24 132	21 341	18 590	15 332	13 637	-11,1 %	-43,5 %
<b>Passif circulant hors exploitation</b>	<b>481 845</b>	<b>99 779</b>	<b>66 019</b>	<b>125 026</b>	<b>29 065</b>	<b>-76,8 %</b>	<b>-94,0 %</b>
<b>Besoin en fonds de roulement hors exploitation</b>	<b>-481 845</b>	<b>-63 292</b>	<b>-66 659</b>	<b>-125 026</b>	<b>-29 065</b>	<b>76,8 %</b>	<b>94,0 %</b>
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>203 579</b>	<b>372 985</b>	<b>151 666</b>	<b>278 343</b>	<b>-29 256</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Valeur mobilière de placement	0	0	0	0	0	-	-
Régies, avances et virements interne	4 257	4 474	4 510	7 307	7 018	-4,0 %	64,9 %
<b>Trésorerie mobilisable</b>	<b>4 257</b>	<b>4 474</b>	<b>4 510</b>	<b>7 307</b>	<b>7 018</b>	<b>-4,0 %</b>	<b>64,9 %</b>
Disponibilités	793 952	577 211	748 943	745 580	621 260	-16,7 %	-21,8 %
Crédits et ligne de trésorerie	0	150 000	100 000	100 000	300 000	200,0 %	-
<b>Disponibilités nettes</b>	<b>793 952</b>	<b>427 211</b>	<b>648 943</b>	<b>645 580</b>	<b>321 260</b>	<b>-50,2 %</b>	<b>-59,5 %</b>
<b>TRESORERIE</b>	<b>798 210</b>	<b>431 685</b>	<b>653 453</b>	<b>652 887</b>	<b>328 278</b>	<b>-49,7 %</b>	<b>-58,9 %</b>